

**Santé Manitoba**

se prépare en prévision d'une grippe pandémique

# Grippe pandémique

Grippe pandémique – Guide de préparation à l'intention des divisions scolaires et des écoles du Manitoba (M-12)

Octobre 2007



---

## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>INTRODUCTION</b> .....	4
<b>1 LES GRIPPES PANDÉMIQUES</b> .....	6
1.1 Comprendre les risques qui y sont associés .....	6
1.1.1 Les caractéristiques d'une grippe pandémique .....	6
1.1.1.1 La transmission de la grippe.....	6
1.1.1.2 Les symptômes de la maladie .....	7
1.1.2 L'incidence sur la société.....	7
1.1.3 L'incidence sur les écoles.....	8
1.2 La gestion de la grippe pandémique .....	9
1.2.1 Les mesures de prévention.....	9
1.2.1.1 Les vaccins .....	9
1.2.2 L'hygiène des locaux .....	10
1.2.3 Le traitement de la maladie.....	10
1.3 La coordination en cas de grippe pandémique .....	10
1.3.1 La planification du gouvernement provincial .....	11
1.3.1.1 Les pouvoirs législatifs en cas d'urgence.....	11
1.3.1.2 Les rôles et les responsabilités en cas d'urgence .....	11
1.3.2 Les rôles d'autres organismes .....	12
1.3.2.1 Les administrations locales.....	12
1.3.2.2 Les fournisseurs de services de santé.....	12
1.3.2.3 Les divisions scolaires et les écoles .....	13
<b>2 LA PLANIFICATION DANS LE SYSTÈME SCOLAIRE</b> .....	14
2.1 La délégation de pouvoirs à l'équipe de planification de la continuité des activités.....	14
2.1.1 La composition de l'équipe.....	15
2.2 La création d'un cadre de planification.....	15
2.3 L'énoncé des buts et des objectifs .....	16
2.3.1 Les buts .....	16
2.3.2 Les objectifs.....	16
2.4 L'élaboration du plan .....	16
2.4.1 Le processus de planification de la continuité des activités .....	16
2.4.2 Les répercussions et les mesures possibles en cas de grippe pandémique .....	17
2.4.2.1 Les absences chez les employés .....	18
2.4.2.2 Les absences chez les élèves.....	20
2.4.2.3 L'interruption des services, l'approvisionnement et la réduction de l'aide extérieure.....	21
2.4.2.4 La fermeture possible des écoles .....	21
2.4.2.5 Les autres tâches potentielles (aucune n'est prévue pour l'instant).....	23
2.4.2.6 Les pertes financières .....	24
2.4.2.7 La propagation de la maladie dans les écoles.....	25



2.4.2.8	Le personnel et les élèves malades à l'école.....	26
2.4.3	Les plans de reprise.....	27
2.4.4	Les plans de communication.....	27
2.4.4.1	La communication pendant la période prépandémique.....	28
2.4.4.2	La communication pendant la pandémie.....	29
2.4.4.3	La communication après la pandémie.....	29
<b>3</b>	<b>LES PRÉPARATIFS.....</b>	<b>30</b>
3.1	La tenue à jour du plan.....	30
3.2	Les activités de formation et de sensibilisation.....	30
3.3	Conclusion.....	30
	<b>ANNEXES.....</b>	<b>31</b>
	Annexe A — Personnes-ressources.....	31
	Annexe B — Renseignements supplémentaires.....	33
	Annexe C — Hygiène des mains.....	34
	Annexe D — Que puis-je faire pour éviter d'attraper la grippe pendant une pandémie?.....	35
	Annexe E — Que puis-je faire pour me soigner si j'ai la grippe?.....	37
	Annexe F — Hygiène des locaux.....	38
	Annexe G — La préparation d'un plan — Version simplifiée.....	40
	Annexe H — Liste de contrôle de la planification en cas de grippe pandémique des écoles (M-12) et de Santé Manitoba.....	41

---

## **REMERCIEMENTS**

---

La réalisation et la responsabilité du présent document et de tout le matériel qui l'accompagne incombent au ministère de la Santé et au ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse. De nombreux intervenants du secteur de l'éducation et de la santé ont également participé à leur élaboration et à leur perfectionnement. Les deux ministères remercient de leur précieux concours les représentants de la Manitoba Association of School Superintendents, de la Manitoba Association of School Business Officials, de la Manitoba Association of School Trustees, de la Manitoba Teachers' Society, de la Manitoba Federation of Independent Schools, et des offices régionaux de la santé.

## **RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

---

Si vous avez des questions sur ce document ou des suggestions pour l'améliorer, veuillez vous adresser à :

Finances et administration  
Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba  
1577, avenue Dublin, bureau 15  
Winnipeg (Manitoba) R3E 3J5  
Téléphone : 204-945-0668

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

## INTRODUCTION

---

Une grippe pandémique est susceptible de frapper une grande partie de la population, de causer de nombreux décès et de nuire grandement au fonctionnement de la société. Consciente de cette réalité, la population du Manitoba, comme bien d'autres populations du monde entier, se prépare à faire face à une nouvelle pandémie.

Les divisions scolaires et les écoles<sup>1</sup> ont des plans d'urgence pour divers types de situations de crise, mais en général, elles ne sont pas préparées à faire face à une situation d'urgence sanitaire d'ordre collectif, comme une grippe pandémique. L'objectif du présent guide est d'aider les dirigeants des écoles du Manitoba à acquérir une vision globale des questions associées à une grippe pandémique et de les aider à planifier la continuité de l'éducation en cas de pandémie.

Ce guide de préparation à la grippe pandémique est divisé en trois parties. La première partie — Les gripes pandémiques — fournit des renseignements de base sur la nature des gripes pandémiques, leurs effets globaux et le protocole de gestion de base, ainsi que les préparatifs du Manitoba en ce qui a trait à la coordination des mesures d'intervention. La deuxième partie — La planification dans le système scolaire — décrit le processus de planification préalable, y compris les méthodes suggérées pour faire face aux principales répercussions d'une pandémie sur les écoles. La troisième partie – Les préparatifs – constitue une brève conclusion sur la mise à jour du plan et les activités de formation. Les annexes fournissent divers renseignements sur les personnes-ressources, le traitement de la grippe et la planification.

À divers endroits dans le document, on trouve des renvois à des sites Web d'information. Parmi les plus utiles, mentionnons les deux suivants :

- le site Web d'information du gouvernement du Manitoba, sur la grippe qui contient des liens vers une foule d'informations sur le contexte manitobain ([www.gov.mb.ca/influenza](http://www.gov.mb.ca/influenza));
- la page Web « Politiques et règlements » d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, qui contient des liens vers des sujets comme la planification de la continuité des activités ([www.edu.gov.mb.ca/m12/polapp/](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/polapp/)).

La préparation en cas de pandémie est un processus permanent qui continue d'évoluer. Plusieurs facteurs ne sont pas encore connus et certains ne le seront qu'au moment d'une pandémie. Au Manitoba, l'Organisation des mesures d'urgence, Santé Manitoba et Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba améliorent constamment leurs plans et leurs capacités. En fait, les plans d'urgence ne sont jamais immuables. Ils fournissent plutôt une base qui permet une résolution de problèmes plus efficace en situation d'urgence. Pour ces raisons, le présent document n'est pas définitif. Il sera mis à jour au fur et à mesure que les plans provinciaux prendront forme et que l'information se précisera à l'approche d'une pandémie.

De plus, un document provincial unique ne permettrait pas de tenir compte de la situation particulière de chacune des divisions scolaires. Par exemple, les installations urbaines, rurales et du nord présentent des différences importantes. Le présent guide présente des suggestions de méthodes et de structures qui aident à entreprendre une planification. Cependant, il appartient à chaque division scolaire d'élaborer un plan réaliste de préparation à une pandémie, adapté à sa situation locale.

<sup>1</sup> Le présent guide est conçu à l'intention des divisions scolaires publiques, mais les écoles indépendantes peuvent également s'en servir en y apportant quelques modifications.

## **Pourquoi les divisions scolaires devraient-elles se préparer à une pandémie?**

Pendant une pandémie, les écoles peuvent aider à atténuer certains effets. Elles peuvent appliquer des pratiques sanitaires efficaces et enseigner aux élèves, aux parents et à d'autres membres de la collectivité à faire de même. Tous ceux et celles qui ne tombent pas malades au début d'une pandémie pourraient par la suite recevoir un vaccin dès qu'il serait mis au point. Mais surtout, les écoles peuvent atténuer le bouleversement sociétal qui pourrait se produire en poursuivant leurs activités le plus normalement possible. Si les parents sentent qu'ils peuvent laisser leur enfant à l'école sans crainte, ils pourront eux-mêmes continuer de travailler.

# 1 LES GRIPPES PANDÉMIQUES

## 1.1 Comprendre les risques qui y sont associés

Cette partie présente des données générales sur les gripes pandémiques et leurs répercussions possibles. Pour obtenir des informations à jour, y compris des feuillets de renseignements et des guides de préparation, visitez le site Web du gouvernement du Manitoba sur la santé publique ([www.gov.mb.ca/influenza/pandemic/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/influenza/pandemic/index.fr.html)).

Jusqu'à ce qu'elle survienne, personne ne sait exactement la forme que prendra la prochaine pandémie. Aux fins de la planification, nous avons retenu certaines hypothèses fondées sur les pandémies précédentes, ainsi que sur des recherches dans le domaine de la médecine.

### 1.1.1 Les caractéristiques d'une grippe pandémique

- Qu'est-ce qu'une grippe pandémique? Par définition, ce terme désigne une épidémie de grippe qui se propage à l'échelle mondiale.
- Toutes les gripes pandémiques connues ont été causées par des virus grippaux de type A (ou influenza A). Les virus de type A peuvent subir des variations génétiques importantes, appelées cassures, et donner lieu à des souches entièrement nouvelles contre lesquelles la plupart des gens ont très peu de défenses ou n'ont développé aucune immunité spécifique. Ainsi, beaucoup de gens sont infectés lorsque ces nouvelles souches se propagent.
- Pour qu'on considère un virus grippal comme un virus pandémique, ce doit être un nouveau virus facilement transmissible de personne à personne, qui cause un fort taux de morbidité et de mortalité.
- Bien qu'on ait tiré des leçons des dernières gripes pandémiques de l'histoire (en 1918-1919, 1957-1958 et 1968-1969), bien des facteurs

restent inconnus et les recherches se poursuivent.

#### 1.1.1.1 La transmission de la grippe

Le virus de la grippe entre dans le corps par le nez, les yeux ou la gorge.

- Lorsqu'une personne grippée tousse ou éternue, de grosses gouttelettes contenant le virus sont projetées dans l'air, jusqu'à un mètre plus loin.
- On peut contracter le virus si on inhale ces gouttelettes ou si elles entrent en contact avec notre bouche, nos yeux ou notre nez, entre autres :
  - si votre main touche celle d'une personne infectée;
  - si on touche des surfaces ou manipule des objets contaminés par des personnes infectées.
- Les personnes infectées peuvent être contagieuses dès le jour qui précède l'apparition des symptômes et jusqu'à sept jours après (normalement pendant trois à cinq jours chez les adultes en bonne santé et jusqu'à sept jours chez les enfants). Cette période peut se prolonger chez les enfants et les adultes dont le fonctionnement du système immunitaire est affaibli.
- Les personnes qui entrent en contact avec le virus de la grippe ne tombent pas nécessairement malades. Toutefois, elles peuvent quand même le transmettre aux autres.

#### Hypothèse de planification :

La grippe se transmet facilement d'une personne à l'autre. Une personne peut être infectée par le virus de la grippe et le transmettre à d'autres personnes avant de tomber malade, voire sans tomber malade elle-même.

### 1.1.1.2 Les symptômes de la maladie

Lorsqu'on est infecté par le virus de la grippe, il faut généralement de un à trois jours pour que les symptômes apparaissent.

On s'attend à ce qu'une grippe pandémique présente des symptômes semblables à ceux d'une grippe ordinaire, quoique possiblement plus intenses. On reconnaît la grippe aux symptômes suivants :

- fièvre et toux souvent accompagnées d'un ou plusieurs de ces autres symptômes :
  - douleurs musculaires et articulaires;
  - maux de tête;
  - faiblesse et fatigue extrêmes;
  - maux de gorge;
  - écoulement nasal.
- Les enfants présentent des symptômes gastrointestinaux, comme des nausées, des vomissements et de la diarrhée (les symptômes gastrointestinaux sont rares chez les adultes).

En général, les symptômes de la grippe (influenza) durent de quatre à sept jours. La maladie laisse parfois une toux et une fatigue générale pendant plusieurs semaines.

La plupart des gens se remettent de la grippe sans intervention médicale. Cependant, certaines personnes, surtout les enfants en bas âge, les personnes très âgées et les personnes qui ont un système immunitaire déficient, peuvent développer des complications, notamment des infections bactériennes, comme la pneumonie, qui risquent de prolonger la maladie et même de causer la mort.

#### Conseil de planification :

En cas de pandémie, il est important de confirmer les hypothèses utilisées en consultant les dernières informations, et de mettre le plan à jour au besoin. Pour les dernières nouvelles, consultez le site suivant : [www.gov.mb.ca/influenza/pandemic/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/influenza/pandemic/index.fr.html).

### 1.1.2 L'incidence sur la société La population

On s'attend à ce qu'un plus grand nombre de personnes tombent malades et décèdent lors d'une pandémie que lors d'une période de grippe ordinaire. Toutefois, la plupart des personnes atteintes s'en remettent. Les experts de la santé publique prévoient que :

- 35 % de la population pourrait tomber malade;
- parmi les personnes grippées, 0,5 % risquent d'en mourir.

#### Hypothèse de planification :

Pendant une grippe pandémique, beaucoup plus de gens tomberont malades qu'au cours d'une saison de grippe ordinaire. On prévoit que 35 % de la population pourrait tomber suffisamment malade pour s'absenter du travail pendant au moins une demi-journée ou plus.

Même si nous savons que pratiquement personne n'aura développé d'immunité contre une nouvelle souche pandémique du virus de la grippe, nous ne savons pas à quels groupes d'âge la grippe pandémique s'attaquera le plus durement, et il est impossible de le prévoir à l'avance.

La grippe pandémique pourrait toucher davantage les groupes à haut risque pendant les épidémies de grippe annuelles, soit les populations les plus jeunes et les plus âgées, ou encore toucher différents groupes

d'âge. Par exemple, en 1918-1919, la grippe pandémique s'est attaquée principalement aux personnes de 20 à 50 ans. Or c'est le groupe d'âge le moins touché par la grippe saisonnière et c'est un des groupes qui s'en est le mieux tiré lors des gripes pandémiques de 1957-1958 et de 1968-1969.

En cas de pandémie, des experts de la santé publique, entre autres des épidémiologistes, uniront leurs efforts à ceux d'experts d'autres pays pour découvrir les segments de la population les plus susceptibles de développer des complications de la grippe pandémique, et adapter les efforts d'intervention en conséquence.

### **La zone d'incidence**

Une pandémie aura des répercussions sur l'ensemble du Manitoba, le reste du Canada, l'Amérique du Nord et le monde entier. Tous les secteurs de la société, y compris les réseaux scolaires, devront probablement affronter les mêmes problèmes pratiquement dans les mêmes délais.

#### **Conseil de planification :**

Pour en savoir plus sur la grippe et la grippe pandémique, renseignez-vous auprès de votre office régional de la santé, ou consultez les ressources indiquées à l'Annexe B (page 33) ou sur le site Web à [www.gov.mb.ca/influenza/](http://www.gov.mb.ca/influenza/).

### **La durée**

Une pandémie peut s'échelonner sur une période de deux ans. Les exemples du passé montrent qu'elle peut frapper par vagues d'une durée de six à huit semaines, séparées entre elles par un intervalle de trois à neuf mois. La seconde vague pourrait causer des formes plus graves de la maladie et être plus mortelle que la première.

### **La période d'alerte**

On prévoit disposer d'une période allant jusqu'à trois mois entre le moment où l'Organisation

mondiale de la santé déclare une pandémie et l'arrivée du virus au Canada. Ce délai repose sur l'hypothèse voulant que la pandémie se déclare ailleurs dans le monde et se propage ensuite en Amérique du Nord. La période d'alerte pourrait donc être plus courte.

### **1.1.3 L'incidence sur les écoles**

La continuité de l'éducation dans les écoles risque d'être perturbée par :

- les absences chez les employés;
- les absences chez les élèves;
- l'interruption des services et de l'approvisionnement, et la réduction de l'aide extérieure;
- la fermeture possible d'écoles;
- l'augmentation possible de la charge de travail;
- des pertes financières et des coûts différentiels;
- la propagation possible de la maladie dans les écoles;
- l'infection du personnel et des élèves dans les écoles.

Nous proposerons des suggestions pour minimiser les répercussions possibles plus loin dans le guide.

## 1.2 La gestion de la grippe pandémique

### 1.2.1 Les mesures de prévention

La population est en bien meilleure santé aujourd'hui que dans le passé. Nous avons accès à divers moyens d'intervention, comme les antiviraux, les vaccins et les antibiotiques, et nous disposons d'un système de santé très développé.

Chaque personne devrait prendre certaines mesures pour ne pas être infectée et éviter d'infecter d'autres personnes. On peut par exemple :

- faire des efforts pour améliorer son état de santé général en prenant de saines habitudes de vie, notamment faire de l'exercice, bien manger, dormir suffisamment et ne pas fumer;
- se laver les mains souvent et enseigner aux autres à en faire autant;
- éviter de se toucher la bouche, le nez et les yeux;
- s'abstenir de partager des couverts ou des boissons, des fournitures scolaires, comme les crayons ou les règles, ou des instruments de musique à embouchure;
- se couvrir la bouche lorsqu'on tousse;
- se faire vacciner (lorsque c'est possible);
- rester à la maison si l'on est malade.

On recommande l'application de ces mesures chaque année pendant les épidémies grippales annuelles pour réduire les risques de contracter ou de propager la maladie.

Pour des conseils généraux en matière de prévention, consultez l'Annexe C (page 34) au sujet des techniques de lavage des mains, et l'Annexe D (page 35) qui explique ce que l'on peut faire pour éviter d'attraper la grippe pendant une pandémie.

Pour de l'information sur le volet Habitudes de vie saines du programme d'études d'éducation physique et éducation à la santé, consultez le site [www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/epes/](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/epes/).

#### 1.2.1.1 Les vaccins

La vaccination contre la grippe est l'outil le plus efficace pour lutter contre cette maladie et ses complications. Les vaccins entraînent la production d'anticorps contre les souches de grippe spécifiques qu'ils contiennent, et immunisent ainsi la personne vaccinée. Les vaccins utilisés contiennent des virus inactifs et ne peuvent donc pas provoquer la grippe. Depuis des dizaines d'années, les vaccins contre la grippe ont permis très efficacement d'atténuer l'impact des épidémies de grippe qui circulent chaque année, ainsi que l'impact des dernières pandémies. On produit un nouveau vaccin chaque année pour bien protéger les personnes contre les virus de la grippe en circulation, qui subissent de légères mutations d'année en année.

En cas de pandémie, un virus de grippe entièrement nouveau circulera parmi les populations mondiales. Il faudra mettre au point un tout nouveau vaccin pour les protéger contre le virus pandémique. On estime que l'élaboration et la production d'un vaccin prendront de quatre à six mois. L'objectif de Santé Manitoba est de faire en sorte que toute la population manitobaine soit vaccinée le plus tôt possible dès que le vaccin sera sur le marché.

Toutefois, il faut tenir compte du fait qu'un virus pandémique nécessite la production d'un tout nouveau vaccin, et qu'il sera vendu par lots. En coordination avec le reste du Canada, on immunisera les Manitobains et les Manitobaines selon les groupes prioritaires établis à l'échelle nationale. On sait déjà à l'heure actuelle quels sont ces groupes, mais on devra peut-être effectuer certains ajustements au cours de la pandémie pour protéger les groupes d'âge qui risquent le plus de contracter la maladie et d'en décéder. Encore une fois, il convient de rappeler qu'on ne connaîtra les groupes les plus touchés qu'à l'arrivée d'une pandémie.

### **1.2.2 L'hygiène des locaux**

Il est impossible de préserver les locaux de toute infection, mais certaines mesures aident à réduire et à ralentir la propagation du virus.

Vous trouverez des suggestions à ce sujet à l'Annexe F (page 38).

### **1.2.3 Le traitement de la maladie** **Comment prendre soin de soi quand on a la grippe**

L'Annexe E (page 37) présente quelques façons de se soigner soi-même quand on a la grippe.

#### **Les médicaments antiviraux**

Les antiviraux sont des médicaments utilisés pour la prévention et le traitement précoce de la grippe. S'ils sont pris au premier stade de la maladie (dans les 48 heures après l'apparition des symptômes), ils peuvent réduire ses symptômes, sa durée, ainsi que les risques de complications graves. Les antiviraux agissent en limitant la capacité du virus de se reproduire, mais ils n'immunisent pas contre le virus les personnes qui en consomment. Une planification de l'usage des antiviraux en cas de pandémie est en cours à l'échelle nationale. Toutefois, le plus probable est qu'on utilise les antiviraux en début de pandémie pour traiter les personnes malades en attendant la fabrication d'un vaccin.

#### **Les antibiotiques**

La grippe étant causée par un virus et non pas par une bactérie, les antibiotiques sont inefficaces contre la maladie elle-même. Toutefois, ils sont très efficaces contre des complications causées par des bactéries, comme la pneumonie, qui peuvent prolonger la maladie et même causer la mort. Il en sera de même en cas de pandémie.

### **1.3 La coordination en cas de grippe pandémique**

Comme pour les préparatifs, en cas de pandémie de grippe, on procédera à une intervention à l'échelle nationale. Le Canada coopère dans ce domaine avec d'autres pays. Bien que les soins de santé relèvent des provinces et des territoires canadiens, ceux-ci agissent tous en fonction d'un plan national. Les différents organismes (municipalités, offices régionaux de la santé, divisions scolaires, écoles indépendantes, établissements d'enseignement postsecondaire, entreprises, etc.) doivent maintenir leurs services, en coopération avec le gouvernement provincial et, au besoin, sous sa direction.

Les objectifs de l'intervention du Canada en cas de pandémie, tels qu'ils sont énoncés dans le *Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza dans le secteur de la santé*, un plan auquel le Manitoba participe en tant que collaborateur et partenaire, consistent à :

- premièrement, réduire au minimum la morbidité grave et la mortalité en général;
- deuxièmement, réduire au minimum les perturbations sociales résultant d'une grippe pandémique au sein de la population canadienne.

L'intervention du Manitoba en cas de pandémie vise ces mêmes objectifs.

Même s'il est impossible de prévenir une pandémie ou de la stopper complètement, certaines mesures de santé publique peuvent aider à en minimiser l'impact sur la population. On peut ainsi ralentir la progression, ce qui donne plus de temps pour la production d'un vaccin et le déroulement de campagnes de vaccination de masse au Manitoba et dans tout le Canada.

### **1.3.1 La planification du gouvernement provincial**

#### **1.3.1.1 Les pouvoirs législatifs en cas d'urgence**

Lorsque la situation l'exige, le gouvernement doit parfois s'octroyer des pouvoirs qu'il ne possède pas en temps normal et il doit alors recourir à une loi spéciale.

*La Loi sur la santé publique* confère aux responsables de la santé publique du Manitoba le pouvoir de prendre des mesures pour protéger la santé de la population. Ces mesures peuvent comprendre la fermeture de certains établissements, y compris des écoles, ou l'annulation de rassemblements publics. Ce pouvoir législatif est prévu depuis de nombreuses années. Dans les faits, le gouvernement n'y a recours que si la protection de la santé publique l'exige. *La Loi sur la santé publique* est un outil essentiel de santé publique en cas de pandémie.

Les administrations municipales peuvent se voir attribuer des pouvoirs d'urgence en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*. Cette loi permet à un conseil municipal d'utiliser certains pouvoirs (après un vote majoritaire du conseil), comme celui d'évacuer des personnes, de fermer des établissements, de pénétrer sur une propriété sans mandat de perquisition et d'exiger l'aide de personnes en cas d'urgence.

Le ministre des Affaires intergouvernementales est aussi ministre délégué aux Mesures d'urgence. En vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*, il a le pouvoir de proclamer l'état d'urgence dans les localités où le conseil municipal n'est pas en mesure de tenir un vote. Le ministre des Affaires intergouvernementales peut également restreindre les pouvoirs conférés par cette loi. Celle-ci veille à ce que les ordres du ministre l'emportent en cas d'incompatibilité entre les intérêts provinciaux et municipaux.

Le gouvernement du Canada peut aussi avoir recours à sa Loi sur les mesures d'urgence (anciennement appelée *Loi sur les mesures de guerre*). Cette loi confère au gouvernement du Canada des pouvoirs qui lui permettent d'appuyer les interventions en cas d'urgence à l'échelle régionale, nationale et internationale. La loi fédérale prévaut en cas d'incompatibilité avec toute mesure législative d'urgence d'une province.

#### **1.3.1.2 Les rôles et les responsabilités en cas d'urgence**

##### **Le gouvernement du Manitoba**

Le gouvernement établira un système de gestion des incidents en cas de grippe pandémique ou dans toute situation d'urgence d'envergure provinciale. Ce système comprendra une structure de gouvernance et de résolution de problème qui permettra au gouvernement du Manitoba de réunir des ressources pour gérer la situation. Les gestionnaires de la situation d'urgence seront alors désignés en fonction des secteurs touchés. En cas de grippe pandémique, plusieurs ministères participeront à la gestion de la situation pour veiller à ce que les intervenants reçoivent l'assistance, les directives opérationnelles et les informations nécessaires pour assurer la continuité des services gouvernementaux.

Voici quelques organismes clés qui dirigeront les interventions en cas de grippe pandémique :

##### **L'Organisation des mesures d'urgence du**

**Manitoba** : Cette organisation dirigera l'intervention du gouvernement du Manitoba contre une grippe pandémique. Essentiellement, cette organisation assistera les administrations publiques locales, provinciales et fédérales dans leur gestion de la situation.

##### **Le Bureau du médecin-hygiéniste en chef** :

Le Bureau du médecin-hygiéniste en chef dirige les efforts de préparation et d'intervention d'urgence en santé publique en vue d'une grippe pandémique, de même que contre

d'autres situations d'urgence publique possibles. Le bureau est chargé de présenter des rapports sur les risques pour la santé de la population de la province et de prendre des mesures à cet égard.

**Le Bureau de gestion des opérations en cas de catastrophe** : cet organisme de Santé Manitoba est chargé de l'établissement d'un cadre d'intervention dans le secteur de la santé en cas de grippe pandémique. Ce bureau travaille avec les ministères fédéral et provincial de la Santé, les offices régionaux de la santé et les organismes non gouvernementaux à la coordination des opérations d'intervention dans le secteur de la santé.

#### ***Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba :***

Le ministère travaille à l'élaboration des plans de continuité des activités pour permettre aux principaux mécanismes de soutien des écoles de continuer leurs activités dans une situation d'urgence.

Le ministère est aussi chargé d'aider les divisions scolaires et les écoles dans leurs mesures de lutte contre la pandémie. Entre autres, il pourrait adapter au besoin ses politiques, régler les questions financières, aider à résoudre des difficultés imprévues et communiquer au gouvernement des questions générales en matière d'éducation pour faire en sorte que les besoins des écoles soient pleinement compris et satisfaits.

Le ministère facilitera ou assurera la prestation de services de communications des autorités officielles à l'intention des divisions scolaires et des écoles, sous la direction de la Section des services de communication du système de gestion des incidents mis sur pied par la province en cas d'urgence.

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba a désigné des personnes-ressources auprès desquelles les divisions scolaires et les écoles indépendantes pourront se renseigner sur les politiques du ministère et le financement des écoles en cas de pandémie. Voir l'Annexe A (page 31).

### **1.3.2 Les rôles d'autres organismes**

#### **1.3.2.1 Les administrations locales**

Dans une situation d'urgence, le rôle d'une administration municipale ou locale est de continuer à offrir ses services habituels. Toute administration municipale est tenue de satisfaire les besoins fondamentaux de sa population en toutes circonstances. Ces besoins pourraient comprendre des services sociaux d'urgence.

#### **1.3.2.2 Les fournisseurs de services de santé**

Dans une situation d'urgence, les offices régionaux de la santé continueront leur prestation de services de santé et fourniront des conseils en matière de santé publique à la population, aux entreprises et aux organismes locaux. En cas de pandémie de grippe, les offices régionaux de la santé procéderont également à la distribution et à l'administration de vaccins et de médicaments antiviraux. Chacun des offices régionaux de la santé compte un médecin-hygiéniste et des médecins spécialisés en santé publique, notamment dans le contrôle de la propagation de maladies contagieuses, lesquelles ont le pouvoir de donner des ordres en vertu de la *Loi sur la santé publique*. Les médecins-hygiénistes ont un rôle de premier plan à jouer dans toute intervention locale en cas de pandémie.

### **1.3.2.3 Les divisions scolaires et les écoles**

En cas de pandémie, les écoles ne fermeront pas automatiquement. On s'attend plutôt à ce qu'elles poursuivent leurs activités et offrent un environnement le plus sûr possible.

Santé Manitoba, l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba et Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba ont le pouvoir de fermer les écoles pour des raisons de santé, dans une situation d'urgence ou pour des raisons d'éducation, mais ces organisations tenteront de laisser le plus possible les décisions concernant la fermeture des écoles aux autorités locales. Le risque de fermeture des écoles est une des principales raisons d'entreprendre une planification de la continuité de l'éducation et des activités. Vous trouverez plus d'informations sur la fermeture possible des écoles dans la section 2.4.2.4 (page 21).

## 2 LA PLANIFICATION DANS LE SYSTÈME SCOLAIRE

Les lignes directrices suivantes se fondent sur un modèle et une terminologie en usage à l'échelle mondiale dans le domaine de la planification de l'intervention d'urgence. Les divisions scolaires peuvent utiliser ce modèle pour se préparer aux diverses urgences collectives, comme les inondations, les tempêtes violentes ou les longues pannes d'électricité. Toutefois, le présent document porte spécialement sur la préparation à une pandémie de grippe. Certains termes génériques pourront sembler étrangers au milieu scolaire, mais leur usage permettra aux éducateurs de communiquer plus efficacement avec leurs partenaires communautaires et facilitera la compréhension des documents et des systèmes.

Le présent modèle est axé sur la planification de la continuité des activités et, comme cette expression l'indique, il vise la poursuite des activités, au moins à un niveau minimal, même si un incident perturbateur se produisait. Le présent guide de préparation à une pandémie de grippe présente le processus de planification de la continuité des activités, mais ne comprend pas tous les formulaires et les directives particulières qui y sont associés. Vous trouverez la trousse de préparation complète sur le site Web d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, en cliquant sur le lien concernant la planification de la continuité des activités, dans la page « Politiques et règlements » ([www.edu.gov.mb.ca/m12/polapp/index.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/polapp/index.html)).

Il incombe à chacune des divisions scolaires de choisir le modèle de planification et de responsabilité qui lui convient le mieux. Le modèle choisi devrait constituer un complément à toute planification de mesures d'urgence déjà en cours (p. ex., le travail du comité consultatif sur la sécurité à l'école<sup>2</sup> ou les plans en cas d'urgences météorologiques). Pour les divisions scolaires qui décideraient de ne pas suivre tout le processus de planification de la continuité des activités, nous proposons les grandes lignes d'un plan de base en cas d'urgence, à l'annexe G (voir page 40).

<sup>2</sup> Un comité établi en vertu du *Règlement sur la sécurité à l'école* (R.M. 77/2005), pris en application de la *Loi sur les écoles publiques*.

Le modèle présenté ici propose de former d'une équipe centrale nommée par la commission scolaire ou le directeur général, qui se charge de l'ensemble de la planification de la continuité des activités pour toute la division. Selon leur mandat, l'équipe de planification de la continuité des activités et ses membres travaillent sous l'autorité de la commission scolaire ou du directeur général à l'exécution des tâches qui leur sont confiées.

### 2.1 La délégation de pouvoirs à l'équipe de planification de la continuité des activités

Cette équipe se voit habituellement confier les responsabilités suivantes :

- la préparation de plans d'intervention en cas de pandémie (et d'autres situations d'urgence) pour la division scolaire et ses écoles;
- les différents préparatifs;
- les mesures d'intervention et de reprise pendant et après la pandémie.

La commission scolaire ou le directeur général doit définir clairement les pouvoirs délégués à l'équipe de planification de la continuité des activités, ainsi que les mécanismes, les échéances et la forme des rapports à présenter aux commissaires scolaires, aux dirigeants de la division scolaire et à d'autres parties concernées (p. ex., les unités de négociation, les parents, les élèves et la collectivité en général).

Il faut aussi bien préciser le rôle de liaison entre l'équipe de planification de la continuité des activités de la division scolaire et les groupes régionaux ou locaux de planification, comme les offices régionaux de la santé et les administrations locales.

**Conseil de planification :** L'équipe de planification de la continuité des activités est chargée de la coordination des activités de la division scolaire en cas de pandémie. Il est donc important de désigner des remplaçants au cas où le chef d'équipe ou d'autres membres de l'équipe tomberaient malades.

### 2.1.1 La composition de l'équipe

L'équipe est habituellement formée des membres suivants :

1. **un coordonnateur de la planification de la continuité des activités**, le plus souvent un des dirigeants de la division scolaire, qui se charge de superviser les activités de l'équipe, ainsi que les mesures générales de préparation, d'intervention et de reprise pour lutter contre une pandémie au sein de la division scolaire et, dans certains cas, il agit à titre de porte-parole officiel de la division scolaire durant une pandémie;
2. **des membres** représentant divers intérêts au sein de la division, comme :
  - des commissaires de la division;
  - des gestionnaires de la division;
  - des représentants des écoles;
  - des représentants de divers groupes d'employés.

### 2.2 La création d'un cadre de planification

Le cadre de planification doit comporter :

- un calendrier de planification, qui prévoit les réunions ordinaires de l'équipe et les délais pour l'achèvement des différentes étapes de la planification;
- les responsabilités de chacun en ce qui a trait aux différentes tâches et fonctions administratives;

- un échéancier des rapports d'étape à présenter à la division ou à la commission scolaire afin d'obtenir les approbations nécessaires et de poursuivre le travail de sensibilisation et de maintien de l'appui;
- une structure ou un modèle de plan à respecter pour que tous les plans et les différents volets des plans soient uniformes, ce qui facilite leur utilisation (pour des exemples, voir le modèle de plan de la continuité des activités ou l'annexe G en page 40);
- un plan et un mécanisme de communication internes pour tenir les parties intéressées de la division scolaire au courant du processus de planification;
- une collecte des idées des associations professionnelles, des unités de négociation, des conseils de parent, des élèves, des responsables de la santé publique et du gouvernement, au besoin;
- des conseils pour aider à produire des plans conviviaux, aussi concis que possible, et réduire l'utilisation de termes techniques pouvant être mal compris par les personnes qui doivent mettre en œuvre les divers volets des plans;
- des liens avec des organismes publics et privés pertinents en matière de préparatifs d'urgence et des réunions périodiques pour échanger avec eux des idées, des informations et des suggestions. Par exemple, les écoles devraient se réunir avec des représentants des administrations locales et de leur office régional de la santé, par exemple, avec une infirmière de la santé publique du secteur et l'agent de la protection civile.

**Conseil de planification :** Une pandémie se déroule progressivement et son impact persiste. De plus, la maladie et la mortalité qu'elle cause chez l'humain affaiblissent la capacité d'intervention du système.

## 2.3 L'énoncé des buts et des objectifs

Vous trouverez ci-après des suggestions de buts et d'objectifs des plans de préparation à une pandémie dans les écoles.

### 2.3.1 Les buts

1. Minimiser l'impact de la grippe pandémique sur les élèves et le personnel.
2. Maintenir des services aux élèves et aux familles tant qu'ils seront sans danger, à moins d'indication contraire.
3. Répondre aux besoins extérieurs établis par les dirigeants d'une administration centrale ou d'une administration locale, le cas échéant.

### 2.3.2 Les objectifs

1. Assurer un environnement sûr pour les élèves et le personnel (avant, pendant et après une pandémie).
2. Rester opérationnel et maintenir l'enseignement et les services.
3. Maintenir les services essentiels en cas de pandémie (p. ex., la supervision, le respect des exigences liées aux programmes d'études et la sûreté des établissements).
4. Communiquer en temps opportun des renseignements exacts avec la direction, le personnel, les élèves et les familles au sujet des activités avant, pendant et après une pandémie.
5. Suivre et contrôler les activités et les frais supplémentaires des mesures d'intervention en cas de pandémie.

## 2.4 L'élaboration du plan

Comme nous l'avons dit plus haut, le processus de planification que nous présentons ici s'inspire d'une approche précise, la planification de la continuité des activités, et d'un vocabulaire normalisé dans le domaine des mesures d'urgence. Le processus adopte une approche tous risques, plutôt qu'une planification exclusive à une pandémie. À long terme, l'utilisation d'une approche tous risques peut aider les divisions scolaires à gagner du temps, puisqu'elle s'applique à tous les types de situations d'urgence de grande envergure, comme les inondations, les fermetures d'établissements pour cause d'incendie, etc. Les étapes de planification restent les mêmes, même s'il devient complexe de prévoir les répercussions possibles.

Cependant, les divisions scolaires peuvent préférer adopter une approche simplifiée en suivant les étapes suivantes ou un processus semblable plus informel, et en se penchant uniquement pour le moment sur leur plan d'urgence en cas de pandémie. Le temps et le personnel disponible sont deux facteurs importants dans cette décision, puisqu'un processus complet de planification de la continuité des activités exige des efforts considérables.

### 2.4.1 Le processus de planification de la continuité des activités

1. L'analyse du risque – utiliser la feuille de travail sur l'analyse du risque pour obtenir une vue d'ensemble des facteurs qui pourraient intervenir dans une situation d'urgence.
2. L'analyse des répercussions sur les activités – repérer toutes les fonctions opérationnelles essentielles de la division scolaire ou de l'école, y compris les fonctions qui pourraient s'ajouter dans une situation d'urgence (p. ex., contacter les parents par rapport à la situation d'urgence). (Il faut penser à ces points, car l'organisation des écoles repose sur des rôles plutôt que des fonctions, p. ex., la

surveillance et l'enseignement font partie des rôles des enseignants). Pour chacune des fonctions, il faut remplir une analyse des répercussions sur les activités à l'aide des directives et des formulaires de planification. Les deux éléments essentiels à déterminer pour chacune des fonctions opérationnelles sont :

- une norme minimale de fonctionnement;
  - un objectif en ce qui a trait au délai de rétablissement.
3. Les priorités de rétablissement – créer un tableau et classer toutes les fonctions de la division scolaire ou de l'école par ordre d'importance et de délai de rétablissement.
  4. La planification du rétablissement des fonctions – élaborer des plans de rétablissement de chacune des fonctions à l'aide des formulaires et des directives concernant le plan et la stratégie de rétablissement des fonctions. Cette stratégie propose une approche générale pour l'élaboration de plans de rétablissement. Le plan proposé contient tous les détails dont vous avez besoin pour intervenir en cas d'interruption et respecter la norme minimale de fonctionnement et les délais de rétablissement visés.
  5. Faire la synthèse et réunir tous les plans de rétablissement en un plan global de continuité des activités de la division scolaire.
  6. Trouver les personnes, les délais, la formation, les ressources et, le cas échéant, les fournitures et les frais différentiels entourant l'élaboration et le maintien d'un programme de préparatifs d'urgence.
  7. Établir des plans de communication (interne et externe).
  8. Obtenir l'approbation de la direction et entreprendre la planification préalable.

(Vous trouverez les directives et les formulaires nécessaires à la planification de la continuité des activités à [www.edu.gov.mb.ca/m12/polapp/index.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/polapp/index.html).)

### **2.4.2 Les répercussions et les mesures possibles en cas de grippe pandémique**

La partie qui suit décrit les conséquences attendues sur les écoles et des façons possibles de les gérer. Bien qu'elles se rapportent spécialement à une situation de pandémie, quelques-unes des répercussions sont semblables à celles d'autres situations d'urgence. De plus, pour vous remettre en contexte, vous pouvez vous reporter aux concepts généraux que nous venons d'exposer dans la partie précédente sur le processus de planification de la continuité des activités.

En cas de pandémie, il n'y aura pas de solution parfaite ou universelle pour atténuer la plupart des conséquences prévues. Comme dans toute perturbation de l'ordre social, certaines règles, politiques et pratiques établies seront remplacées par des directives d'urgence ou des solutions de sens commun qui feront appel à la bonne volonté des personnes. Néanmoins, une planification préalable peut minimiser de nombreuses répercussions. C'est pourquoi nous vous proposons les mesures suivantes.

La mise en œuvre de bien des dispositions proposées nécessitera un certain temps. Deux périodes y seront propices – la période pré-pandémique et la période d'alerte entre le moment où l'Organisation mondiale de la santé déclare la pandémie et le moment de son arrivée au Manitoba. Il est impossible de prévoir la longueur de la période pré-pandémique ou de la période d'alerte, mais on estime que celle-ci pourrait durer jusqu'à trois mois. On conseille à l'équipe de planification de la continuité des activités et aux dirigeants de la division scolaire d'examiner les coûts et les avantages de mettre en place des mesures spéciales pendant ces périodes. Par exemple, on pourrait revoir les dates des entretiens périodiques habituels des

locaux pour qu'ils aient lieu pendant la période d'alerte et risquent moins d'avoir à s'effectuer en pleine période pandémique. Comme autre suggestion, on pourrait former le personnel d'entretien des locaux pour qu'il puisse travailler dans d'autres établissements pendant la période pré-pandémique. Cette stratégie peut également s'avérer utile en l'absence d'une pandémie.

### **2.4.2.1 Les absences chez les employés**

Les spécialistes du domaine de la santé estiment qu'entre 15 % et 35 % de la population pourrait tomber suffisamment malade pour s'absenter du travail pendant au moins une demi-journée. Si 35 % des gens tombaient malades pendant la pandémie, les entreprises devraient prévoir un taux d'absence allant jusqu'à 25 % pendant les deux semaines d'intensité maximale d'une vague pandémique. Les responsables de la santé publique utilisent un taux d'absence de 25 % à des fins de planification. Les absences chez les employés pourraient être causées tant à cause d'une maladie personnelle ou d'une maladie dans la famille.

## **COMMENT GÉRER LA QUESTION**

### **Consigner les compétences des ressources humaines**

Consigner toutes les compétences et les connaissances des employés en enseignement, en administration et dans d'autres domaines pour évaluer de quelle façon ils peuvent remplacer d'autres employés dans la prestation de services essentiels.

Établir un système de suivi de la disponibilité de tous les employés à des fins de gestion et de réaffectation du personnel selon les besoins.

Discuter des moyens d'intervention possibles auprès du personnel qui remplit actuellement des fonctions essentielles.

Profiter du fait que dès que les employés grippés guérissent, ils sont immunisés contre la grippe. Ils peuvent alors effectuer des tâches

qui feraient courir davantage de risque aux personnes non infectées, notamment le travail en contact avec les personnes qui tombent malades à l'école.

### **Les activités de direction**

Désigner des remplaçants pour les principaux décideurs et prévoir la délégation de pouvoirs décisionnaires et financiers au cas où ils s'absenteraient.

### **Les activités d'enseignement**

Les enseignants sont essentiels à l'éducation et à l'encadrement des élèves. Divers moyens permettent de gérer des taux d'absence élevés chez les enseignants. Dans le cadre du processus de planification de la division scolaire, il est bon de consulter l'association des enseignants pour trouver des idées et examiner des stratégies innovatrices pour gérer les périodes où le taux d'absence est élevé. En voici quelques exemples :

#### **Le remplacement du personnel**

- Utiliser les listes d'enseignants suppléants.
- Avoir recours au personnel administratif, aux enseignants retraités, aux parents, à des bénévoles ou à des étudiants en éducation pour aider les enseignants. Procéder à la délivrance de permis temporaires avant l'arrivée de la grippe pandémique.

Si des motifs raisonnables laissent prévoir l'épuisement du bassin d'enseignants suppléants et un manque d'enseignants qualifiés titulaires d'un permis, les divisions scolaires peuvent envisager de demander à la Section des brevets et des dossiers des élèves d'accorder des permis de suppléance à des personnes susceptibles de remplacer temporairement le personnel malade.

---

On recommande spécialement de procéder à la vérification des casiers judiciaires longtemps à l'avance pour tout le personnel temporaire potentiel puisque le système pourrait accumuler du retard pendant une pandémie.

#### **La prestation de services alternatifs**

- Combiner des niveaux scolaires similaires (il se peut que le taux d'absence des élèves réduise la taille des classes).
- Proposer des activités alternatives pour lesquelles un petit nombre d'enseignants suffit.
- Être prêt à unir temporairement des écoles.
- Les élèves qui restent à la maison, s'ils sont suffisamment en bonne santé, devraient continuer leur programme scolaire, notamment faire des devoirs ou suivre des cours sur Internet, encadrés par contact téléphonique.
- Les commissions scolaires pourraient envisager des cours le samedi ou des cours pendant les congés lorsque la situation s'améliore, pour rattraper les notions perdues.

#### **La réduction des services**

- Reporter ou annuler des cours ou des événements si nécessaire.
- Fermer l'école jusqu'à ce que les services puissent reprendre à un niveau adéquat (en dernier recours).

#### **Les activités administratives**

- Prendre en compte toutes les activités administratives qui peuvent s'ajouter en cas de pandémie ou augmenter en importance (comme les appels aux parents des élèves absents, la collecte et la diffusion d'informations sur les personnes absentes, etc.).

- Assurer au personnel une formation polyvalente pour qu'il puisse accomplir des tâches spécialisées ou techniques.
- Préparer des instructions écrites pour que des employés qui n'ont pas toute la formation nécessaire ou des bénévoles puissent accomplir des tâches essentielles (précisées dans la planification de la continuité des activités).
- Consigner les endroits où se trouvent des informations clés et les façons d'y accéder (comme les mots de passe ou les clés).
- Être prêt à signaler tout taux d'absence excessif aux responsables de la santé publique dans le cadre de la surveillance de la grippe pandémique.

#### **Les activités d'entretien des locaux**

- Consigner et examiner les activités d'entretien des locaux – classer les tâches d'entretien par ordre de priorité, selon le délai de reprise (un jour, une semaine, deux semaines ou un mois).
- Préciser les services essentiels à maintenir en cas de fermeture (chauffage, sécurité).
- Étudier tous les changements à apporter à l'entretien habituel en cas de pandémie (p. ex., augmenter le nettoyage).
- Donner une formation polyvalente au personnel d'entretien pour qu'il puisse accomplir certaines tâches spécialisées ou techniques, entre autres, donner une telle formation au personnel qui exerce normalement d'autres fonctions ou qui travaille dans d'autres établissements (dans les régions rurales ou isolées, envisager de donner une formation polyvalente au personnel de la municipalité ou de l'office régional de la santé.)

- Préparer des instructions écrites pour que des employés sans formation ou des bénévoles puissent accomplir certaines tâches essentielles.
- Consigner les endroits où se trouvent les articles essentiels, les installations techniques (panneaux de distribution) et les façons d’y accéder (p. ex., mots de passe ou clés).

### 2.4.2.2 Les absences chez les élèves

Selon les groupes d’âge les plus touchés par virus spécifique de grippe pandémique et la propagation de la maladie au sein de la population, le taux d’absence chez les élèves sera soit comparable à celui des enseignants, soit inférieur ou supérieur.

De plus, le risque d’infection pourra être supérieur chez les élèves dont le système immunitaire est affaibli en raison de problèmes de santé chroniques. Les parents de ces enfants pourront décider de les garder à la maison.

Pendant des périodes où le taux d’absence est élevé, comme en cas de pandémie, on demande aux écoles de poursuivre l’enseignement. On recommande de suivre les programmes obligatoires dans la mesure du possible, pour permettre aux élèves de progresser sur le plan scolaire.

#### Les plans pour les élèves ayant des besoins spéciaux :

Conformément à la philosophie d’inclusion du Manitoba et à l’exigence d’offrir des programmes d’éducation appropriés, la planification de la continuité doit tenir compte de l’ensemble du personnel et des élèves, y compris les personnes ayant des déficiences et des besoins de soins de santé particuliers. Les services offerts aux élèves qui ont besoin d’un soutien supplémentaire, comme des services d’un aide-enseignant pour suivre un programme scolaire de façon sûre et efficace, pourraient

être interrompus si des membres du personnel essentiel devaient s’absenter. Tous les efforts possibles seront faits pour rencontrer les parents des élèves ayant des besoins exceptionnels et pour dresser des plans en cas de fermetures générales des écoles ou de pénurie de personnel. Il faudra tenir compte du programme d’éducation de l’élève, de la possibilité de remplacer les aides-enseignants et des questions de transport, dans certains cas. Dans la mesure du possible, cette planification se fera à l’avance, pour que les parents puissent y participer et soient sensibilisés aux facteurs qui pourraient interrompre le programme d’éducation de leur enfant. Lors de l’élaboration du plan en cas de pandémie, il faut également discuter avec la famille des risques pour la santé de l’enfant.

---

Les divisions scolaires doivent tenter d’établir un plan qui perturbera le moins possible le programme de l’élève, tout en préservant la sûreté de toutes les parties concernées.

#### Remarques complémentaires :

L’article 262 de la *Loi sur les écoles publiques* autorise les parents à ne pas envoyer leur enfant à l’école s’il est malade.

#### Rapport systématique du taux d’absence aux responsables de la santé publique

Les divisions scolaires devraient demander conseil auprès de leur bureau local de santé publique pour tout problème sanitaire possible, notamment en cas de taux d’absence anormalement élevé ou si elles soupçonnent une flambée d’une maladie en particulier (p. ex., une maladie gastrointestinale ou d’allure grippale).

---

En cas de grippe pandémique, Santé Manitoba donnera des directives concernant les rapports sur le taux d’absences.

## COMMENT GÉRER LA QUESTION

Les divisions scolaires devront mettre au point des stratégies d'éducation alternatives pour que les élèves reçoivent leur éducation et passent au niveau supérieur en temps opportun. Voir les suggestions d'activités d'enseignement, au point 2.4.2.1, page 18.

Il conviendra aussi de présenter aux élèves en temps opportun les plans de l'école et les attentes concernant la continuité de l'éducation. Voir la partie sur les plans de communication, au point 2.4.4, page 27.

### 2.4.2.3 L'interruption des services, l'approvisionnement et la réduction de l'aide extérieure

Les fournisseurs connaîtront probablement des difficultés d'exploitation, de la production et de transport, et la demande de certains produits risque d'augmenter considérablement.

Certains produits pourraient être en rupture de stock.

De plus, les coûts sont susceptibles d'augmenter.

Divers ministères interviendront également en cas d'urgence pour la santé humaine. Voir le point 1.3.1 — La planification du gouvernement provincial.

Certains parents ou bénévoles ne seront probablement pas disponibles.

#### Hypothèse de planification :

Aux fins de la planification, on peut supposer que les services publics, comme l'électricité, le gaz naturel et le téléphone seront maintenus.

## COMMENT GÉRER LA QUESTION

Consulter les fournisseurs pour savoir s'ils ont des plans de mesures d'urgence et s'ils pourront fonctionner malgré des perturbations dans le transport et les absences des employés.

Si la continuité dans l'approvisionnement semble incertaine, il est bon de trouver des fournisseurs substituts au cas où les fournisseurs habituels seraient fermés.

Examiner les contrats de fournitures et de services (nettoyage, déneigement) pour vérifier s'ils couvrent les situations imprévues, comme les situations d'urgence.

Dresser un inventaire de fournitures essentielles et en faire provision peu à peu. Veiller à avoir en stock des quantités suffisantes des fournitures utiles en cas d'urgence (par exemple, pour une grippe pandémique, des provisions de savon pour les mains, des produits nettoyants, des mouchoirs et des essuie-mains).

Effectuer des inspections d'entretien et tous travaux de réparation à l'avance (par exemple pendant la période d'avertissement qui précède l'arrivée d'une grippe pandémique au Manitoba).

Déterminer pendant combien de temps les systèmes qui ont besoin d'un entretien périodique peuvent fonctionner correctement sans inspection.

Connaître à l'avance les noms des personnes-ressources du gouvernement à contacter pour les questions de règlements et de santé publique (voir l'Annexe A, page 31).

### 2.4.2.4 La fermeture possible des écoles

Il pourra être nécessaire de fermer des écoles dans les situations suivantes :

- Au début de la grippe pandémique, les responsables de la santé publique du Manitoba ordonnent la fermeture temporaire de tous les lieux publics où des personnes se réunissent, y compris les écoles, pour tenter de ralentir la propagation et l'impact de la maladie. Les fermetures pourraient s'appliquer à des régions ou à toute la province.
- Des circonstances entraînent la fermeture temporaire d'une école, mais

il s'agit d'un cas isolé. La fermeture pourrait être causée par un haut taux d'absence des employés ou un bris critique des installations techniques d'un bâtiment, qui empêcherait le maintien d'un milieu sûr pour les élèves. La division scolaire prendra ce genre de décision selon la même procédure que celle qu'elle suit en cas de tempête hivernale ou d'autres situations dangereuses.

- Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba ou toute autre autorité publique pourrait demander à une école de cesser ses activités si elle était requise pour d'autres fins pendant une pandémie. Une telle décision devrait se prendre en collaboration avec la division scolaire.

## COMMENT GÉRER LA QUESTION

Tout plan doit prévoir des mesures en cas de fermeture temporaire pour minimiser le plus possible les répercussions sur les élèves, leur famille, les employés et les autres parties concernées (voir la partie sur les plans de communication, au point 2.4.4, page 27).

### Les élèves et les familles

Envoyer les élèves à d'autres écoles de la division scolaire, pourvu qu'il y ait du transport et des places libres. On pourrait aussi réaffecter des enseignants dans d'autres écoles.

Si toutes les écoles ferment, la division scolaire et les écoles devront fournir aux parents le plus long délai possible, les raisons de la fermeture et une estimation réaliste de la période de fermeture.

### Les employés

Il est recommandé de prévoir dans tout plan une politique sur le salaire et les avantages sociaux des employés en cas de fermeture d'école. Il est important de communiquer cette politique aux employés à l'avance pendant l'étape de la préparation.

Si certains groupes d'employés ne touchaient pas de salaire ni d'avantages sociaux, il faudrait communiquer avec eux pendant la grippe pandémique et leur fournir clairement les renseignements requis pour qu'ils demandent de l'assurance-emploi ou toute autre forme d'aide financière pendant la fermeture.

On pourrait envisager de reporter des congés personnels pour des raisons non médicales, comme le perfectionnement professionnel, des vacances ou d'autres raisons, si des membres du personnel devaient remplacer des employés absents.

### L'entretien des locaux

Les établissements scolaires devront continuer d'être inspectés et entretenus normalement pour garder les installations techniques opérationnelles et éviter tout dommage ou tout retard dans la réouverture. Il faut prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire inspecter les écoles, au besoin.

### Les autres utilisateurs de locaux scolaires

De nombreuses écoles autorisent d'autres utilisateurs, comme des garderies et des groupes communautaires, sportifs ou scolaires, à se servir de leurs installations. Entre autres, la fermeture d'une garderie peut avoir des répercussions très importantes sur les parents qui travaillent et possiblement sur les services publics essentiels.

On conseille de consulter les responsables de la santé publique pour clarifier la portée de tout ordre de fermeture pour des raisons de santé : Faudrait-il interrompre tous les usages? Certains seraient-ils permis? On doit ensuite fournir l'information aux groupes qui utilisent l'école pour qu'ils puissent se préparer à cette éventualité. Il faut aussi aviser les locataires de l'école du plan de fermeture de l'école et préciser leur responsabilité en ce qui concerne leur transfert temporaire.

### **La désignation des écoles comme lieux d'hébergement d'urgence**

Dans certaines situations, les écoles servent de logement d'urgence pour d'autres organismes (p. ex., une résidence pour personnes âgées). Si c'est le cas, l'école doit informer l'autre organisme de toute fermeture possible de l'école en cas de grippe pandémique et définir la façon dont les communications se feront dans cette éventualité.

### **Les animaux des écoles**

Si une école possède des animaux (p. ex., des animaux de compagnie dans les classes ou des animaux de laboratoire), elle doit prendre des dispositions semblables à celles qu'elle prend lors des vacances.

#### **Remarques complémentaires :**

La *Loi sur les écoles publiques* autorise le ministre chargé de l'application de cette loi à fermer une école dans une situation d'urgence telle qu'une grippe pandémique. Toutefois, toute décision en ce sens devra tenir compte des renseignements et des recommandations transmis par la division scolaire, et on tentera de maintenir les écoles ouvertes tant qu'il sera possible de le faire sans risques. Pour qu'une demande de fermeture présentée par une division scolaire soit approuvée, la situation doit montrer clairement que la sûreté est menacée, même après que des mesures d'adaptation aient été prises. On recommande aux écoles qui se trouvent dans une telle situation de contacter le directeur général de leur division scolaire (ou de communiquer directement avec le ministère, dans le cas des écoles indépendantes) (voir l'Annexe A – Personnes-ressources, en page 31.).

---

Santé Manitoba (Direction de la santé publique) et l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba ont également le pouvoir de prendre des mesures d'urgence provinciales, y compris celui de fermer des établissements publics, tel que nous l'avons indiqué au point 1.3.1 — La planification du

gouvernement provincial. En collaboration avec les responsables de l'éducation, la Direction de la santé publique émettrait alors des directives ou des ordres en ce sens et les communiquerait aux écoles.

### **Les écoles indépendantes**

Les locaux de certaines écoles indépendantes sont situés dans des lieux de culte. Ils pourraient être difficiles pour les responsables de ces écoles de combiner les besoins accrus de conseils spirituels, les vigiles de prière et l'organisation de services funéraires. Les responsables de la planification devront tenir compte des autres activités qui pourraient se dérouler sur les lieux.

#### **2.4.2.5 Les autres tâches potentielles (aucune n'est prévue pour l'instant)**

Il est possible qu'on demande aux écoles de fournir des installations ou du personnel, ou les deux, pour des mesures d'urgence générales. Les ordres viendraient alors d'un office régional de la santé, des gouvernements fédéral ou provincial ou de l'administration locale. Aucune tâche supplémentaire n'est prévue à l'heure actuelle.

Toutefois, les divisions scolaires doivent être prêtes à collaborer à la mise en œuvre des plans d'urgence. Cela pourrait signifier prêter un gymnase (comme pour les cliniques de santé), des autobus ou du personnel. Cela pourrait aussi signifier offrir des services de garde d'enfants au-delà des heures habituelles des garderies scolaires ou distribuer du matériel aux élèves et aux familles de la collectivité.

En principe, les divisions scolaires et les écoles ne devraient pas avoir à diriger ou à gérer des activités non pédagogiques qui nécessitent des ressources scolaires. Néanmoins, dans une situation d'urgence, les décisions composeront avec les besoins du moment et les écoles pourraient devoir diriger des mesures dans certaines situations.

## COMMENT GÉRER LA QUESTION

Le coordonnateur de la planification de la continuité des activités (ou des mesures d'urgence) doit alors rencontrer les groupes de planification de l'administration locale et de l'office régional de la santé pour les informer des ressources de la division scolaire et se renseigner sur l'évolution des plans de la collectivité.

Aucune tâche supplémentaire n'incombe aux divisions scolaires pour le moment. Il n'est donc pas nécessaire d'établir des plans spécifiques jusqu'à nouvel ordre.

### 2.4.2.6 Les pertes financières

Dans une situation d'urgence, les écoles sont susceptibles de subir diverses répercussions financières, telles que, par exemple :

- des coûts différentiels<sup>3</sup> associés aux préparatifs, à l'intervention d'urgence et à la reprise après la situation d'urgence. Ces coûts peuvent comprendre les frais du personnel suppléant, les fournitures supplémentaires, les activités pédagogiques alternatives, les services-conseils et les communications associés aux responsabilités d'urgence à l'égard de la population scolaire. Si les garderies situées dans les écoles devaient prolonger leurs heures d'ouverture, on devrait probablement verser aux employés des heures supplémentaires additionnelles;
- des coûts supplémentaires associés aux responsabilités à assumer à l'égard du public en général, le cas échéant;
- des pertes de temps d'enseignement et de revenus pour les écoles indépendantes qui exigent des frais de scolarité;

- une réputation ternie et une baisse du nombre d'inscriptions et de financement pour les écoles qui rivalisent pour l'obtention d'inscriptions.

## COMMENT GÉRER LA QUESTION

Les divisions scolaires doivent intégrer un volet de préparation aux situations d'urgence dans leur processus de gestion financière. Cela signifie entre autres :

- les processus budgétaires;
- suivre de près les activités et les coûts de préparation, d'intervention et de reprise étant donné :
  - les questions juridiques potentielles;
  - le remboursement possible de frais admissibles en vertu de tout programme de reprise après un sinistre qui pourrait être annoncé.

Il est probable que les polices d'assurance de certaines écoles comprennent une assurance de la continuité des activités qui couvre des frais temporaires (comme des frais de locaux de secours) engagés en cas d'urgence. Toutefois, il est peu probable que ce type d'assurance couvre les frais exceptionnels associés à une pandémie de grippe. Il est recommandé d'en vérifier les termes exacts.

Dans le cas des écoles indépendantes, il pourrait être nécessaire de gérer la perte de revenu si les frais de scolarité recueillis diminuent en raison d'une fermeture de l'école ou d'une baisse du nombre d'inscriptions. En règle générale, les écoles publiques risquent moins d'avoir des problèmes de perte de financement.

<sup>3</sup> On entend par « coûts différentiels » les coûts supplémentaires à assumer après avoir pris en compte toutes les économies, par exemple, la réduction des coûts de transport scolaire si les écoles sont fermées ou si des élèves s'absentent.

À l'heure actuelle, l'aide provinciale et fédérale en cas de catastrophe ne vise pas les phénomènes comme celui d'une grippe pandémique. Toutefois, la planification dans ce domaine est en cours, et la situation pourrait changer. On recommande aux divisions scolaires et aux écoles indépendantes de comptabiliser tous les coûts différentiels (les coûts supplémentaires liés aux mesures de lutte contre la grippe pandémique, moins toutes les économies résultant de l'interruption de certains services). Ces données serviront à la planification dans l'avenir, ainsi qu'à l'obtention d'indemnités si jamais les administrations publiques décidaient d'en accorder.

Si les écoles servaient à des fins spéciales, il faudrait également comptabiliser les coûts supplémentaires, si ce n'est que pour les rapports budgétaires subséquents.

### Remarques sur le financement

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba continuera de financer les divisions scolaires et les écoles indépendantes dans une situation d'urgence. Néanmoins, le financement dépendra de nombreux facteurs, notamment le déploiement d'efforts raisonnables pour rester en contact avec les élèves, maintenir l'éducation et donner aux élèves des possibilités d'apprendre et de faire des progrès.

#### 2.4.2.7 La propagation de la maladie dans les écoles

Pendant une grippe pandémique, les écoles doivent mettre en place des mesures visant à minimiser ou à ralentir la propagation de la grippe dans leurs installations. Toutefois, il est impossible de stopper la transmission à 100 %. Les responsables de la santé publique recommandent à toutes les personnes malades de rester chez elles jusqu'à ce qu'elles se rétablissent. Cette recommandation sera particulièrement importante en cas de grippe pandémique. Tant les divisions scolaires que les écoles devront décourager le « présentisme »

ou le fait d'être présent au travail tout en étant malade. Pour ce faire, elles doivent élaborer et appliquer des politiques claires sur les absences en cas de maladie et les questions de rémunération, puis en informer le personnel. Elles doivent aussi prévoir un système de remplacement des personnes qui sont malades.

### COMMENT GÉRER LA QUESTION

Les écoles et les divisions scolaires doivent promouvoir les mesures de prévention décrites dans le présent guide. Il est important de trouver un juste équilibre entre les mesures de réduction de l'exposition du personnel et des élèves dans les bâtiments et la nécessité de maintenir les habitudes et les activités scolaires, ainsi que l'ordre social. Entre autres mesures, on peut établir des directives claires pour les élèves et le personnel, stipulant de rester à la maison, même si les symptômes sont légers (p. ex., pour combattre le phénomène du présentisme), et bien les faire connaître.

En cas de grippe pandémique, les responsables de la santé publique donneront des directives précises sur les mesures visant à minimiser ou à ralentir la propagation de la grippe. Ils pourront entre autres recommander les mesures suivantes :

- réduire l'entrée des visiteurs à l'école;
- réduire le nombre et la durée des rencontres en personne ou le nombre de participants;
- envisager de remettre à plus tard les activités ouvertes au public ou aux parents, y compris des activités interscolaires qui demandent des déplacements;
- développer les possibilités d'éducation à distance et de travail à domicile.

Les responsables de la santé publique diffuseront également des conseils en matière de transport.

En cas de grippe pandémique, on pourra se renseigner sur les mesures de santé publique à suivre auprès des responsables locaux de la santé publique.

**Conseil de planification :** Le respect des directives sur les absences en cas de maladie dépendra de l'assurance que les employeurs donneront aux employés du fait que leur absence ne leur causera pas de difficultés financières ni de pertes importantes d'avantages sociaux.

Il est également important de promouvoir les pratiques d'hygiène personnelle et d'assurer une bonne hygiène des locaux. Les stratégies consistent notamment à :

- enseigner et rappeler aux élèves et à tous l'importance des mesures de prévention décrites au point 1.2.1 — Les mesures de prévention;
- suivre les mesures d'hygiène suivantes (décrites à l'Annexe F — L'hygiène des locaux :
  - veiller à ce que les élèves aient ce qu'il leur faut pour se laver les mains et leur montrer comment faire efficacement;
  - prévoir des inspections régulières des toilettes et installer des robinets faciles d'usage pour les jeunes enfants;
  - veiller au maintien de l'entretien habituel, notamment celui des zones très passantes et des objets touchés fréquemment, comme les robinets des toilettes, les claviers d'ordinateur et les salles de repas;
  - veiller à ce que les écoles disposent de suffisamment de produits de nettoyage pour satisfaire aux exigences accrues de nettoyage.

#### **Remarques complémentaires :**

Selon la *Loi sur les écoles publiques*, le directeur de l'école est responsable de la sécurité des locaux scolaires et doit faire état des besoins à l'administration de la division scolaire. Étant donné la grande facilité avec laquelle la grippe se transmet, il sera impossible d'éviter toute infection à l'école. Cependant, les directions des écoles devront prendre toutes les mesures possibles pour ralentir et réduire la propagation chez les employés et les élèves.

Pendant une grippe pandémique, Santé Manitoba publiera des directives sur la reprise du travail ou des cours pour les personnes grippées.

Le programme d'études manitobain d'éducation physique et éducation à la santé comprend des objectifs en matière d'habitudes de vie saines, comme des mesures personnelles de prévention des maladies, à certains niveaux scolaires. Vous trouverez des renseignements sur ce programme d'études à l'adresse suivante : [www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/epes/index.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/epes/index.html). On conseille d'insister sur ces mesures et de les adapter aux différents groupes d'âge scolaire.

#### **2.4.2.8 Le personnel et les élèves malades à l'école**

Le virus de la grippe se propage facilement, surtout chez les jeunes enfants.

#### **COMMENT GÉRER LA QUESTION**

Prévoir des procédures et des installations pour isoler les enfants malades des enfants en bonne santé jusqu'à ce que l'on joigne leurs parents et qu'ils viennent les chercher. Isoler les enfants malades dans une pièce à part et les installer à un mètre les uns des autres même s'ils ne présentent pas les symptômes caractéristiques de la grippe. Cette mesure aide à réduire les risques de transmission entre les élèves grippés et les élèves touchés par d'autres maladies.

Établir des directives autorisant les employés malades à rentrer chez eux et à y rester jusqu'à ce qu'ils se sentent en état de reprendre le travail.

Communiquer au personnel, aux élèves et aux parents les recommandations de Santé Manitoba sur les délais prescrits pour la reprise des cours ou du travail.

### 2.4.3 Les plans de reprise

Toute grippe pandémique est susceptible de se dérouler en deux vagues ou plus et de durer jusqu'à deux ans. Elle entraînera différentes répercussions pour les divisions scolaires, entre autres :

- une perte considérable de temps d'enseignement et beaucoup de travail en attente à la suite de la pandémie;
- une perturbation des communications avec les élèves, les familles et d'autres parties concernées;
- du stress psychologique et du découragement (étant donné que les capacités d'adaptation des personnes seront mises à l'épreuve par de multiples facteurs, comme le décès de collègues, d'amis et d'êtres chers, les difficultés financières associées au chômage, des cours non terminés, etc.);
- des frais supplémentaires pour les écoles;
- la perte définitive d'employés et de leurs connaissances professionnelles en raison d'un décès ou d'une invalidité.

La planification préalable de la reprise aide à accélérer le retour à la normale et réduit les tensions et les répercussions à long terme sur les écoles. Les plans doivent tenir compte de la reprise entre les vagues pandémiques et à la toute fin d'une pandémie.

### COMMENT GÉRER LA QUESTION

Il est bon de tenir compte des points suivants dans tout plan de reprise des écoles :

- la création de stratégies de rattrapage du temps d'enseignement perdu ou du travail accumulé;
- la garantie du maintien des communications avec les employés, les parents et les élèves au sujet du retour à la normale;
- la reconstitution du réseau de connaissances des écoles et des procédures ou des systèmes des divisions scolaires;
- la tenue de cérémonie à la mémoire des employés ou des élèves décédés;
- la mise en œuvre de programmes en classe pour aider les élèves à gérer leur stress et les conséquences de la pandémie;
- le repérage de ressources d'aide psychologique pour traiter le stress des employés, des élèves et des familles;
- le recrutement et la formation d'employés suppléants et la réaffectation permanente ou temporaire d'employés pour le maintien des activités;
- la collecte des renseignements nécessaires pour bénéficier des programmes de reprise financière (le cas échéant).

### 2.4.4 Les plans de communication

Les divisions scolaires et les écoles doivent recueillir, gérer et diffuser de l'information, pour des groupes cibles internes et externes.

Les communications ont deux objectifs principaux :

- tenir la direction, le personnel et les parties concernées au courant des plans et des dernières informations concernant la grippe pandémique;

- contrôler et coordonner les messages internes et externes destinés à la population scolaire et à la collectivité.

**Conseil de planification :** Une communication ouverte et honnête renforcera la qualité des relations de travail, de la coordination et de la coopération, et réduira les craintes, les bouleversements et les désagréments.

### COMMENT GÉRER LA QUESTION

Toute intervention efficace en cas de grippe pandémique exige des communications fréquentes, claires et pertinentes avec les personnes et les organismes qui interagissent régulièrement avec l'école ou la division scolaire.

Les communications doivent être concises, objectives, faciles à comprendre et culturellement appropriées au public cible.

Il est toujours bon que les personnes obtiennent l'information officielle directement des autorités avant de les entendre dans la collectivité ou d'en prendre connaissance par des sources scolaires non officielles. Les divisions scolaires ou les écoles indépendantes peuvent désigner un porte-parole officiel en cas de grippe pandémique.

Tout plan de communication doit tenir compte des besoins et des responsabilités qui découlent des diverses phases d'une grippe pandémique. Nous les décrivons ci-après.

#### 2.4.4.1 La communication pendant la période pré-pandémique

##### Se tenir au courant de l'actualité en matière de grippe pandémique (divisions scolaires)

Rester au fait des dernières informations en matière de pandémie émises par les responsables de la santé publique en consultant votre office régional de la santé et en prenant connaissance de l'information présentée sur les sites Web du gouvernement du Manitoba, entre autres celui de Santé Manitoba.

#### Communiquer l'information aux employés (écoles et divisions scolaires)

Leur fournir de l'information sur les plans d'intervention et les préparatifs des écoles en cas de grippe pandémique, entre autres :

- toute formation et information écrite nécessaires sur leurs rôles dans la mise en œuvre du plan (p. ex., l'enseignement aux élèves des méthodes de prévention des infections);
- les sources de renseignements fiables où ils peuvent obtenir de l'information sur les façons de se préparer et de préparer leur famille à lutter contre la grippe pandémique et de se soigner s'ils attrapent la grippe.

Encourager les employés à adopter des modes de vie sains et à se faire vacciner chaque année contre la grippe, surtout s'ils font partie d'un groupe très à risque.

#### Communiquer l'information aux parents et aux élèves (écoles)

La plupart des personnes ne saisissent pas les concepts de base d'une grippe pandémique et les conséquences possibles de ce phénomène sur les familles et les collectivités. Il faut conseiller les parents et les employés sur les façons d'obtenir de l'information sur les préparatifs en cas de pandémie, les mesures de protection des personnes et des familles pendant une pandémie, et les mesures de reprise après la pandémie ou entre les vagues pandémiques.

- Parler aux parents de ce à quoi ils peuvent s'attendre et de ce dont ils auront besoin pendant une grippe pandémique.
- Communiquer les mesures mises en place pour maintenir les activités et assurer un environnement sûr et sain aux employés et aux élèves.

- Expliquer comment on communiquera avec les élèves et les parents au sujet des fermetures ou d'autres changements.

### **Échanger de l'information avec d'autres divisions scolaires ou écoles (tous)**

Il serait profitable pour toutes les écoles de la province que les divisions scolaires et les écoles s'informent les unes les autres sur leurs plans et leurs activités de préparation.

#### **2.4.4.2 La communication pendant la pandémie**

##### **Continuer de se renseigner et de diffuser de l'information au sujet de la pandémie (divisions scolaires)**

Les hypothèses concernant les caractéristiques de la grippe pandémique risquent de changer au fur et à mesure que l'on apprendra de nouveaux éléments au sujet du virus.

On recommande aux divisions scolaires de continuer de se renseigner comme en période pré-pandémique et d'utiliser l'information réunie pour prendre des décisions et modifier leurs plans au besoin. Il est important de diffuser toute information cruciale pour la division scolaire et les écoles.

##### **Continuer de communiquer l'information aux employés (écoles et divisions scolaires)**

Continuer d'insister sur messages transmis pendant la période pré-pandémique et tenir les employés au courant des changements dans les activités des écoles et de la division scolaire.

##### **Continuer de communiquer l'information aux parents et aux élèves (écoles)**

Insister sur les messages transmis en période pré-pandémique en suivant les conseils de l'administration locale et des responsables de la santé publique.

Tenir les parents et les élèves au courant des changements dans les services scolaires. Les messages en ce sens doivent comprendre des renseignements précis et concrets concernant :

- les répercussions de la pandémie sur l'école ou la division scolaire;
- ce à quoi les élèves et les parents peuvent s'attendre de la part de l'école ou de la division scolaire;
- ce qu'ils peuvent faire pour collaborer;
- le moment où l'interruption ou la réduction des services prendra fin (être réaliste et honnête sur les contraintes ou les retards dans les services).

##### **Communiquer l'information aux collectivités et aux offices régionaux de la santé (divisions scolaires)**

Communiquer au besoin avec les dirigeants des collectivités et l'office régional de la santé au sujet de certains problèmes, des besoins cernés et de l'aide que les écoles sont en mesure de fournir.

#### **2.4.4.3 La communication après la pandémie**

Après une grippe pandémique, les personnes et les familles vivront sans doute beaucoup de stress en raison des nombreuses répercussions sociales, économiques et psychologiques. Les écoles et les divisions scolaires peuvent aider les élèves, les familles et les autres membres de la collectivité en répertoriant des ressources communautaires susceptibles d'aider les personnes à faire face au deuil et au stress.

## 3 LES PRÉPARATIFS

---

Pour les préparatifs en cas de pandémie, on doit suivre essentiellement les lignes directrices énoncées au point 2.4.1 sur le processus de planification de la continuité des activités et se reporter aux documents de référence qui se trouvent à la page [www.edu.gov.mb.ca/m12/polapp/index.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/polapp/index.html), du site Web d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba.

### 3.1 La tenue à jour du plan

On doit mettre à jour périodiquement tout plan de mesures d'urgence pour y intégrer de nouvelles informations ou de nouvelles pratiques en matière de grippe, pour tenir compte de changements au sein des divisions scolaires ou des écoles et dans les activités, et pour veiller à ce que les noms de personnes-ressources et les renseignements soient toujours exacts. On recommande de désigner des responsables de la révision périodique du plan pour maintenir sa pertinence, son exactitude et sa fonctionnalité. En règle générale, on conseille de revoir tout plan de continuité des activités une fois par année ou à la nomination d'un nouvel administrateur scolaire ou divisionnaire.

### 3.2 Les activités de formation et de sensibilisation

Des séances de formation favorisent la sensibilisation au risque et aident les particuliers et les groupes à se préparer à remplir leurs rôles pendant une pandémie. Voici quelques suggestions d'activités pour les divisions scolaires ou les écoles :

- envoyer des personnes suivre une formation sur les préparatifs et les mesures d'urgence ou une formation axée spécialement sur les pandémies offertes par des organismes du secteur public ou du secteur privé;

- offrir des séances de formation et de sensibilisation au risque pandémique et aux mesures d'intervention de l'organisation;
- fournir la formation professionnelle nécessaire aux membres du personnel qui risquent de devoir remplacer des membres du personnel essentiel;
- faire des exercices de simulation sur table en compagnie du personnel essentiel, suivis de séances-bilans approfondies sur les exercices pour trouver des améliorations au plan.

### 3.3 Conclusion

Une planification rigoureuse procurera aux écoles d'énormes avantages en cas de grippe pandémique ou d'autres situations d'urgence, en aidant à minimiser les bouleversements et à fournir aux élèves les meilleures conditions d'éducation possible.

Il faut voir ici une occasion pour les écoles ou les divisions scolaires de renforcer leur capacité de maintenir leurs activités dans n'importe quelle situation de crise.

Pour terminer, nous vous conseillons de faire part de votre expérience dans la planification et les préparatifs en cas de grippe pandémique à d'autres écoles et divisions scolaires, ainsi qu'à divers organismes locaux. Nous avons tous des approches différentes lorsque vient le temps de résoudre des problèmes, et faire connaître nos méthodes aide à renforcer notre état de préparation collectif en cas de pandémie ou d'autres situations d'urgence.

À l'annexe H, en page 41, nous avons mis à votre disposition un exemple de liste de vérification des activités de planification en vue d'une pandémie.

---

## **ANNEXE A — Personnes-ressources**

---

Voici une liste de personnes-ressources du gouvernement du Manitoba à qui vous pouvez demander de l'aide pour votre plan d'intervention en cas de pandémie et poser les questions qui peuvent en découler.

### **Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba**

#### **Coordination des interventions d'urgence**

Directeur  
Direction des finances et de l'administration  
1577, avenue Dublin, bureau 15  
Winnipeg (Manitoba) R3E 3J5  
Téléphone : 204-945-0668

#### **Administration**

Directeur  
Direction des services d'administration scolaire  
1181, avenue Portage  
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3  
204-945-8664

#### **Finances**

Directeur  
Direction des finances des écoles  
1181, avenue Portage, bureau 511  
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3  
204-945-0515

#### **Enseignement, programmes d'études et évaluation**

Anglais - directeur  
Direction de l'enseignement, des  
programmes d'études et de l'évaluation  
1970, avenue Ness, bureau W120  
Winnipeg (Manitoba) R3J 0Y9  
Téléphone : 204-945-6017

Français - directeur  
Direction des services de soutien en éducation  
1181, avenue Portage, bureau 309  
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3  
Téléphone : 204-945-8797

#### **Enseignement adapté**

Directeur  
Direction des programmes et des services de soutien aux élèves  
1181, avenue Portage, bureau 206  
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3  
Téléphone : 204-945-7911

#### **Offices régionaux de la santé du Manitoba**

Les coordonnées des onze offices régionaux de la santé du Manitoba se trouvent à l'adresse suivante : [www.gov.mb.ca/health/rha/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/health/rha/index.fr.html).

## **Santé Manitoba**

### **Prestation de services de santé**

#### **Grippe pandémique**

Directeur

Bureau de gestion des opérations en cas de catastrophe

Téléphone : 204-945-1444

Télécopieur : 204-948-2531

[www.gov.mb.ca/health/protection/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/health/protection/index.fr.html).

#### **Renseignements en ligne sur la grippe pandémique**

Le site d'information sur la grippe pandémique au Manitoba se trouve à l'adresse suivante :

[www.gov.mb.ca/influenza/pandemic/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/influenza/pandemic/index.fr.html).

## **Santé publique**

### **Information sur la grippe pandémique**

Coordonnateur des questions urgentes

Bureau du médecin-hygiéniste en chef

Téléphone : 204-788-6666

Télécopieur : 204-948-2204

## **Affaires intergouvernementales et Commerce Manitoba**

### **Organisation des mesures d'urgence du Manitoba**

405, Broadway, bureau 1525

Winnipeg (Manitoba)

R3C 3L6

Téléphone : 204-945-3050

Site Web : [www.gov.mb.ca/emo/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/emo/index.fr.html)

## **Administrations locales**

Veillez communiquer avec les administrations locales de votre région pour connaître les responsables de la coordination des mesures d'urgence.

---

## **ANNEXE B — Renseignements supplémentaires**

---

### **GOVERNEMENT DU MANITOBA**

#### **Gouvernement du Manitoba**

##### **Renseignements sur la grippe - Sites Web**

Généralités sur la grippe : [www.gov.mb.ca/influenza](http://www.gov.mb.ca/influenza) (en anglais seulement)

Stratégie de préparation à la grippe aviaire : [www.gov.mb.ca/influenza/avian/index.html](http://www.gov.mb.ca/influenza/avian/index.html)  
(en anglais seulement)

Se préparer à la grippe pandémique : [www.gov.mb.ca/influenza/pandemic/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/influenza/pandemic/index.fr.html)

#### **Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba**

##### **Autres renseignements sur la planification et les communications concernant la grippe :**

[www.edu.gov.mb.ca/m12/polapp/index.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/polapp/index.html)

### **GOVERNEMENT DU CANADA**

#### **Agence de la santé publique du Canada**

##### **Renseignements sur la grippe**

Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza :

[www.phac-aspc.gc.ca/cpip-pclcpi/index\\_f.html](http://www.phac-aspc.gc.ca/cpip-pclcpi/index_f.html)

Grippe aviaire : [www.phac-aspc.gc.ca/influenza/avian\\_f.html](http://www.phac-aspc.gc.ca/influenza/avian_f.html)

### **ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)**

##### **Renseignements sur la grippe :**

[www.who.int/csr/disease/avian\\_influenza/fr/index.html](http://www.who.int/csr/disease/avian_influenza/fr/index.html)

## ANNEXE C — Hygiène des mains

---

Le lavage ou l'hygiène des mains réduit le nombre de micro-organismes sur les mains et c'est le principal moyen d'éviter la propagation des infections.

### Quand?

#### Avant :

- de fournir des soins directs à d'autres personnes;
- de préparer, de manipuler, de servir ou de consommer des aliments;
- de donner à manger à d'autres personnes.

#### Après :

- avoir été en contact avec des articles contaminés ou soupçonnés de l'être;
- avoir utilisé les toilettes, s'être essuyé le nez et avoir toussé.

### Produits :

#### Eau et savon ordinaire :

- Recommandés pour un lavage simple des mains.

#### Rince-mains à base d'alcool :

- L'application de produits qui contiennent un minimum de 60 % d'alcool est une bonne solution en l'absence d'eau et de savon ordinaire, sauf si les mains sont visiblement sales.
- Si elles le sont, pour une efficacité maximale, il faut essuyer le gros de la saleté avant d'utiliser un rince-mains à base d'alcool.

### Le lavage des mains :

#### À l'eau et au savon ordinaire :

- Se mouiller les mains à l'eau chaude. Utiliser du savon liquide ou en pain.
- Se savonner les mains en les induisant bien de savon.
- Se frotter vigoureusement les mains de 10 à 15 secondes pour bien faire mousser le savon.
- En se frictionnant les mains, bien laver toutes les surfaces dont les ongles, entre les doigts, les pouces et les paumes.
- Rincer les mains à l'eau chaude.
- Bien sécher les mains avec soins à l'aide d'un essuie-tout jetable.
- Fermer le robinet au moyen d'un essuie-tout jetable propre.

#### Lavage des mains avec un rince-mains à base d'alcool

- Appliquer de 2 à 3 ml du produit sur la paume d'une main.
- Se frotter les mains, en frictionnant bien toutes les surfaces dont les ongles, entre les doigts, les pouces et les paumes.
- Le produit sèche habituellement au bout de 15 à 20 secondes.
- Veiller à bien se sécher les mains avant de faire autre chose.

Remarque : Les produits à base d'alcool sont inflammables.

---

## **ANNEXE D — Que puis-je faire pour éviter d’attraper la grippe pendant une pandémie?**

---

Si un nouveau virus grippal apparaît et qu’il cause une pandémie, les responsables de la santé publique s’attendent à ce qu’il se propage de la même façon que les virus grippaux à l’origine des épidémies de grippe que nous connaissons chaque hiver. La grippe est très contagieuse et se propage donc rapidement dans les familles et les collectivités. Il y a cependant quelques mesures à prendre pour réduire le risque d’infection.

### **Améliorez votre état de santé global.**

En général, les personnes en bonne santé combattent mieux la maladie. Pour rester en bonne santé, il vous faut consommer des aliments sains, dormir suffisamment, faire de l’exercice et ne pas fumer. Si vous consommez de l’alcool, faites-le avec modération, et essayez d’adopter un comportement positif et équilibré.

### **Lavez-vous les mains souvent.**

Se laver les mains est la façon la plus efficace d’empêcher la propagation de la maladie. Prenez l’habitude de vous laver les mains souvent à l’eau chaude et au savon, en vous frottant les poignets, les paumes, les doigts et les ongles pendant 10 à 15 secondes. Rincez-vous les mains et séchez-les avec une serviette propre. Vous devriez vous laver les mains surtout avant les repas, après être allé aux toilettes, après avoir toussé ou éternué, et après vous être mouché. Apprenez à vos enfants à en faire autant.

### **Évitez de rendre visite à des personnes grippées, si vous le pouvez.**

Cela vous aidera à éviter l’infection. Il vous faudra néanmoins faire preuve de jugement à ce sujet, les personnes malades ayant besoin d’aide et de soins. Les personnes qui s’occupent des malades devraient porter un masque lorsqu’elles se trouvent en présence d’une personne qui tousse afin de minimiser le risque de contagion.

### **Évitez les foules.**

Rappelez-vous que les grands rassemblements sont idéals pour la propagation de la grippe. Donc, songez à rester à la maison. Il est inutile de porter un masque pour éviter la transmission du virus de la grippe quand elle circule déjà dans la collectivité.

### **Ne partagez pas de couverts ni de boissons.**

Si un membre de la famille est malade, gardez ses effets personnels (par ex., serviettes et brosses à dents) séparés de ceux du reste de la famille.

### **Faites-vous vacciner, lorsque c’est possible.**

La vaccination est la principale manière de prévenir la grippe et de limiter les effets des épidémies. Divers types de vaccins antigrippaux sont produits et utilisés depuis plus de 60 ans.

## **Prenez des antiviraux, si votre médecin vous le recommande.**

Les antiviraux sont des médicaments destinés à prévenir la grippe et à traiter ses premiers symptômes. S'ils sont pris au premier stade de la maladie (dans les 48 heures suivant le début de celle-ci), ils peuvent réduire ses symptômes, sa durée, ainsi que les risques de complications graves. Les antiviraux agissent en limitant la capacité du virus de se reproduire, mais ils n'immunisent pas contre le virus les personnes qui en consomment.

Administrés au début de la maladie, les antiviraux sont efficaces, mais ils risquent de ne pas être disponibles en quantité suffisante pour traiter la plus grande partie de la population. Une planification de l'usage des antiviraux en cas de pandémie est en cours à l'échelle nationale. Toutefois, il est plus probable que l'on utilisera les antiviraux en début de pandémie pour traiter les personnes malades en attendant la fabrication d'un vaccin.

## **Que faire si je pense avoir la grippe?**

La plupart des gens qui ont la grippe s'en remettent sans aucun problème grave. La maladie peut durer de quatre à sept jours, mais la toux et la fatigue peuvent subsister pendant plusieurs semaines. En général, il n'y a pas de traitement spécifique contre la grippe. Il peut arriver, dans certains cas, que votre médecin vous prescrive des antiviraux. Les antibiotiques ne sont pas efficaces contre le virus de la grippe, mais ils peuvent l'être contre les complications causées par des bactéries comme la pneumonie. Si vous êtes malade, évitez d'aller au travail ou de participer à des activités sociales. Portez un masque si vous devez aller chez le médecin. En cas de pandémie, Santé Manitoba diffusera de l'information sur les mesures à suivre pour vous soigner si vous avez la grippe.

## **Que dois-je faire si mon enfant est malade?**

Comme les adultes, la plupart des enfants se remettent de la grippe sans traitement particulier. Il est conseillé de ne pas envoyer les enfants malades à l'école ou à la garderie, et de les garder à la maison. En cas de pandémie, Santé Manitoba fera connaître au public les mesures à prendre pour soigner des enfants qui ont la grippe.

## **EN CAS DE PANDÉMIE, IL EST IMPORTANT DE :**

- Suivre les instructions des services de santé publique. Ces instructions peuvent changer à mesure qu'on connaît mieux les caractéristiques du virus à l'origine de l'épidémie.
- Suivre les mesures de prévention de l'infection si on s'occupe d'une personne grippée. Au cours d'une pandémie, il sera courant de s'occuper d'une personne atteinte d'une affection d'allure grippale. Les probabilités de transmettre la maladie diminuent lorsqu'on prend les précautions de base suivantes. Consultez le site Web de Santé Manitoba pour obtenir des mises à jour, à l'adresse suivante : [www.gov.mb.ca/health/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/health/index.fr.html).

Consultez également en ligne le document intitulé *Questions et réponses sur le vaccin contre la grippe pandémique* à l'adresse [www.gov.mb.ca/influenza/pandemic/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/influenza/pandemic/index.fr.html).

## **ANNEXE E - Que puis-je faire pour me soigner si j'ai la grippe?**

### **Vous devez :**

---

- Rester à la maison et prendre du repos.
- Boire beaucoup.
- Prendre des médicaments pour soulager les symptômes.

REMARQUE : Il ne faut pas donner d'aspirine (acide acétylsalicylique) aux enfants ni aux adolescents qui ont la grippe, car cela peut causer le syndrome de Reye, une maladie grave du système nerveux et du foie.

- Vous gargariser avec de l'eau chaude mélangée à une demi-cuillère à thé de sel pour soigner le mal de gorge. Les pastilles pour la gorge sont également efficaces.
- En cas de congestion nasale, les adultes peuvent prendre un décongestionnant, mais il vaut mieux d'abord consulter à ce sujet un professionnel de la santé, comme un pharmacien, un infirmier ou un médecin. Vous pouvez donner des gouttes nasales salines aux enfants.
- Vous laver les mains souvent.
- Demander de l'aide – Vous devrez peut-être demander à bénéficier d'une aide à domicile jusqu'à ce que vous vous sentiez mieux.
- Si vous avez besoin d'autres conseils, communiquez avec Health Links – Info Santé, en composant le 788-8200 (à Winnipeg) ou le 1-888-315-9257 (d'ailleurs au Manitoba), ou un fournisseur de soins de santé.

### **Devrais-je porter un masque?**

- Il se peut que l'on recommande aux personnes grippées ou à celles qui s'occupent d'elles de porter un masque chirurgical pour lutter contre la propagation de la maladie.
- Le port de masques dans la communauté par des personnes en bonne santé n'est pas recommandé en général, car il est peu probable qu'elles puissent le faire pendant toute la durée de la pandémie. De plus, les masques peuvent donner une fausse impression de sécurité et présenter un risque de contamination s'ils ne sont pas manipulés convenablement.

### **Dans quelles circonstances devrais-je consulter un médecin?**

- Vous devriez consulter un médecin si vous observez un des symptômes suivants chez vous ou votre enfant :
  - essoufflement ou difficulté à respirer;
  - douleur thoracique ou pression au niveau de la poitrine;
  - toux accompagnée de crachats sombres ou sanglants;
  - respiration sifflante;
  - douleur aiguë à l'oreille;
  - fièvre de trois jours ou plus qui ne diminue pas ou état de santé ne s'améliorant pas après quelques jours;
  - vous commencez à vous sentir mieux, puis soudainement bien plus mal;
  - confusion, somnolence extrême ou réveil difficile.

---

## **ANNEXE F — Hygiène des locaux**

---

Les activités suivantes sont recommandées pour garantir une hygiène maximale dans les écoles pendant une pandémie. Elles visent essentiellement à limiter la propagation d'une infection virale. La plupart de ces activités sont courantes dans les écoles et devraient être systématiques. Elles seront tout aussi importantes durant une pandémie. Les plans scolaires d'urgence devraient inclure des mesures d'hygiène des locaux, notamment en ce qui concerne la gestion des approvisionnements et des ressources humaines.

### **Renseignements généraux**

- Il faut enlever toute saleté visible sur les surfaces avant de les désinfecter.
- Après usage, il faut bien nettoyer et sécher le matériel de nettoyage avant de le ranger. On doit utiliser des linges, des vadrouilles et d'autres articles à usage unique (pour le nettoyage des planchers, des murs ou des meubles seulement) et les renouveler lorsqu'ils sont sales.
- Il est recommandé d'installer des poubelles pour les mouchoirs sales un peu partout dans l'école, à des endroits stratégiques.

### **Produits de nettoyage et désinfectants**

- Un nettoyage à l'eau additionnée de détergent suffit la plupart du temps.
- Pour le nettoyage des surfaces de l'environnement, on peut utiliser des produits ménagers commerciaux, en suivant les instructions du fabricant.
- Pour préparer une solution nettoyante non commerciale, on recommande l'utilisation d'une eau javellisée inodore :
  - pour essuyer des surfaces, etc., diluer 15 ml (une cuiller à soupe) dans quatre litres (3,5 pintes) d'eau;
  - pour faire tremper de la vaisselle, des jouets, des lavettes, etc., diluer 15 ml (une cuiller à soupe) dans quatre litres (3,5 pintes) d'eau;
- Préparer une solution fraîche chaque jour.
- Dans les salles de bain, on peut utiliser du savon liquide ou en pain. On ne doit pas remplir à nouveau les contenants de savon liquide. Il faut plutôt placer des sacs de savon liquide jetables dans des contenants fixés au mur près des lavabos ou utiliser de petits contenants à usage unique, afin d'éviter toute contamination du produit. Le savon en pain doit être placé sur un support qui permet à l'eau de s'écouler (des organismes pathogènes peuvent survivre dans les eaux stagnantes).
- Dans les toilettes publiques, on recommande d'utiliser des essuie-tout de papier jetables. Si possible, il faut installer des distributeurs de papier automatiques. De plus, il faut éviter de partager les serviettes de toilette personnelles.
- Placer une poubelle pour jeter les essuie-tout qui ont servi à ouvrir la porte ou laisser la porte ouverte.

## **Méthode de nettoyage**

- On doit nettoyer les zones qui semblent plus propres avant les zones les plus sales. Les solutions nettoyantes doivent être changées dès qu'elles ont l'air sale ou après le nettoyage d'un produit renversé.
- Il faut nettoyer principalement les surfaces horizontales (p. ex. : les pupitres, les comptoirs, les dessus de table et les planchers), ainsi que les surfaces qu'on touche fréquemment (p. ex. : les poignées de porte, les téléphones et les accessoires de salle de bain).

## **Horaires de nettoyage**

On doit établir les horaires de nettoyage en fonction des types de surface à nettoyer et de leur type de saleté. Par exemple :

- produit renversé – nettoyer immédiatement;
- surfaces utilisées pour la préparation des aliments ou le changement de couches – nettoyer après chaque usage;
- cuisine, salle de bain, salle de jeu – nettoyer chaque jour et au besoin;
- bureaux, comptoirs, claviers d'ordinateur, téléphones, appareils électriques – nettoyer chaque semaine et au besoin;
- mobilier, murs et moquettes – suivre un horaire régulier (mensuel ou annuel) et nettoyer au besoin;
- articles de sports, comme les ballons de jeu – nettoyer une fois par semaine;
- gants réutilisables – nettoyer après chaque usage.

## **Quantités suffisantes**

Les écoles doivent emmagasiner à l'avance des provisions suffisantes de produits de prévention des infections dans les écoles (savon, essuie-tout et rince-mains à base d'alcool) étant donné la possibilité d'une rupture de stock.

---

## **ANNEXE G — La préparation d'un plan — Version simplifiée**

---

Après avoir recueilli les renseignements nécessaires, rassemblez-les en un plan de travail. Rappelez-vous d'organiser les renseignements et de les présenter de façon uniforme afin de faciliter le plus possible leur utilisation. Le plan suivant est une solution plus simple si vous décidez de ne pas suivre un processus complet de planification de la continuité des activités.

<b>Avant-propos</b>	Un bref message de la direction exprimant un engagement à l'égard du plan.
<b>Objectif</b>	Un énoncé général illustrant les buts et les objectifs généraux du plan.
<b>Mise en œuvre</b>	Une liste des personnes autorisées à mettre le plan en œuvre et des critères qui définissent une situation d'urgence et rendent nécessaire la mise en œuvre du plan.
<b>Définitions</b>	Définitions des concepts, des termes techniques et des acronymes pouvant être difficiles à comprendre ou mal interprétés.
<b>Structure organisationnelle</b>	Fournir la structure organisationnelle et hiérarchique à utiliser durant une pandémie. Fournir une brève description des rôles clés des personnes au sein de la structure organisationnelle, particulièrement s'ils diffèrent grandement de leurs rôles habituels.
<b>Listes de personnes-ressources</b>	Une liste téléphonique à jour de tous les membres du personnel importants (et de leurs remplaçants).
<b>Plans ministériels</b>	Inclure les plans ministériels pour toutes les écoles et les unités fonctionnelles de la division scolaire.
<b>Date</b>	Le plan doit être daté afin de savoir s'il s'agit de la version la plus récente.
<b>Registre des modifications</b>	Dresser une liste de toutes les modifications apportées au plan et de leur date.
<b>Liste de distribution</b>	Maintenir une liste actualisée de toutes les personnes qui ont des copies du plan.

## ANNEXE H — Liste de contrôle de la planification en cas de grippe pandémique dans les écoles (M-12) Santé Manitoba

Terminé	En cours	À faire	
<b>1. Planification et coordination :</b>			
			<b>À l'échelon de la division scolaire :</b>
			Dans le cadre du plan de gestion des urgences de la division scolaire, procéder aux préparatifs en cas de grippe pandémique, en réunissant toutes les parties concernées au sein d'un comité de préparation en cas de pandémie (p. ex., responsable du principal organisme local d'intervention d'urgence, gestionnaires de la division scolaire, représentants locaux de la santé publique, spécialistes de l'hygiène scolaire et de la santé mentale, enseignants, directeur des installations techniques et représentants des parents.) Charger le comité de formuler des priorités stratégiques et de superviser l'élaboration du plan des activités de la division en cas de pandémie.
			Collaborer avec les offices régionaux de la santé (ORS) et d'autres partenaires communautaires à la mise sur pied de structures organisationnelles (comme un système de gestion des incidents ou SGI), pour l'exécution du plan d'intervention de la division scolaire en cas de grippe pandémique. Un SGI est une structure organisationnelle normalisée qui établit une autorité hiérarchique, une terminologie commune et des procédures à suivre en cas d'urgence. Il faut s'assurer de la compatibilité des systèmes de gestion des incidents de la division scolaire, des ORS et du ministère provincial de l'Éducation.
			Cerner la responsabilité, les obligations et les ressources des principaux intervenants dans la planification et dans la réalisation des volets précis du plan opérationnel. Veiller à ce que le plan comprenne un calendrier, des résultats attendus et des mesures du rendement.
			Travailler avec les ORS et le ministère de l'Éducation à la coordination des plans d'intervention en cas de pandémie. Veiller à ce que les plans d'intervention en cas de pandémie soient également coordonnés avec ceux de la collectivité ou de l'administration locale en la matière.
			Tester les liens entre le système de gestion des incidents de la division scolaire et les systèmes du ministère de l'Éducation et des ORS concernés.
			<b>À l'échelon des écoles :</b>
			Travailler avec les ORS à la coordination des plans d'intervention en cas de pandémie. Veiller à ce que les plans d'intervention en cas de pandémie soient également coordonnés avec ceux de la collectivité ou de l'administration locale.

Terminé	En cours	À faire	
			Dans le plan d'intervention en cas de grippe pandémique, tenir compte des exigences des élèves ayant des besoins spéciaux, des élèves qui fréquentent des installations spéciales et de ceux pour qui l'anglais n'est pas la langue maternelle.
			Participer aux exercices du plan d'intervention en cas de pandémie de la collectivité.
			Prévoir avec l'ORS la prestation de services d'aide psychologique pour le personnel, les élèves et leur famille pendant et après une pandémie.
			Élaborer des mécanismes pour communiquer à l'ORS les hausses importantes du taux d'absence chez les élèves.
			Effectuer un exercice visant à mettre à l'épreuve le plan d'intervention en cas de pandémie et le revoir au moins une fois par année.
			Partager, avec les autres écoles de la collectivité, les leçons tirées de l'élaboration des préparatifs et du plan d'intervention afin de perfectionner les mesures locales d'intervention.
<b>2. Continuité de l'éducation des élèves et continuité des activités :</b>			
			Préparer des scénarios qui décrivent les répercussions possibles d'une pandémie sur l'apprentissage des élèves (p. ex., taux d'absence des élèves et du personnel), la fermeture de l'école et les activités parascolaires selon divers degrés de maladie chez les élèves et chez le personnel (école).
			Élaborer des méthodes alternatives pour assurer la continuité de l'éducation (p. ex., l'éducation à distance sur le Web, les chaînes téléphoniques, les leçons et devoirs par la poste, l'éducation avec la collaboration de chaînes locales de radio ou de télévision) en cas de fermeture des écoles (division et école en collaboration avec Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba).
			Élaborer un plan de continuité des activités pour les fonctions essentielles de l'administration centrale, comme le service de la paie et le maintien de la communication avec les élèves et les parents (division et école).

Terminé	En cours	À faire	
<b>3. Politiques et méthodes de prévention des infections :</b>			
			Travailler avec l'ORS à la mise en œuvre de politiques et de méthodes de prévention efficace des infections pour aider à limiter la propagation de la grippe dans les écoles (p.ex., la promotion de l'hygiène des mains et des règles à suivre en cas de toux ou d'éternuement). Mieux vaut prendre de bonnes habitudes d'hygiène dès maintenant pour aider à prévenir de nombreuses maladies infectieuses, comme la grippe (division).
			Mettre à la disposition de tous suffisamment d'articles de prévention des infections, comme du savon et de l'eau, des essuie-tout, des mouchoirs et des poubelles où les jeter. En l'absence d'eau et de savon, on peut utiliser un rince-mains à base d'alcool.
			Établir des politiques et des méthodes concernant les congés de maladie uniques à la grippe pandémique, pour les élèves et le personnel (p. ex., absences non pénalisées et souplesse en matière d'attribution de congé) (division).
			Établir des politiques applicables au personnel ou aux élèves qui semblent malades ou qui tombent malades à l'école. Le personnel et les élèves grippés ou qui semblent l'être ne devraient pas rester à l'école. Ils devraient y revenir seulement quand leurs symptômes disparaissent et que leur santé physique le leur permet. En cas de pandémie, les responsables de la santé publique (les médecins-hygiénistes) publieront des données épidémiologiques précises et à jour (division).
			Communiquer les politiques aux élèves, aux parents et au personnel (école).
			Établir des politiques de transport des élèves malades (division).



Terminé	En cours	À faire	
<b>4. Planification des communications :</b>			
			Évaluer la capacité de répondre aux besoins de communication en cas de grippe pandémique; effectuer notamment un examen périodique, des tests et une mise à jour des plans de communication (division et école).
			Établir un plan de diffusion des communications auprès du personnel, des élèves et des familles, entre autres, nommer des porte-paroles et des agents de liaison avec d'autres réseaux de communication (division et école).
			Veiller à rédiger les communiqués dans un niveau approprié de langue, de culture et de lecture en intégrant au comité de planification des représentants de la collectivité provenant de divers horizons ethniques et linguistiques et en les faisant participer tant à la préparation des documents qu'à la diffusion de messages sur la santé publique dans leur communauté (école).
			Élaborer et tester des stratégies (p. ex., lignes d'information, chaînes téléphoniques, sites Web spécialisés et chaînes locales de radio et de télévision) pour informer le personnel de la division scolaire, les élèves et les familles de la situation et des mesures en cas de pandémie (division).
			Établir une liste des agents de communication des principaux intervenants dans les domaines de l'éducation et de la santé publique, et maintenir cette liste à jour (division et école).
			Tester la distribution des renseignements à tous les membres du personnel, les élèves et les familles (division et école).
			Veiller à établir des systèmes ou des chaînes de communication redondants qui permettent une transmission accélérée de l'information (division et école).
			Indiquer au personnel, aux élèves et aux familles les endroits où ils peuvent trouver, en cas de pandémie, des renseignements fiables et à jour publiés par le gouvernement provincial ou le bureau local de la santé publique (p. ex., <a href="http://www.gov.mb.ca/influenza/pandemic/index.fr.html">www.gov.mb.ca/influenza/pandemic/index.fr.html</a> ; site Web de l'école et de la division; Health Links-Info-Santé) (division et école).
			Diffuser de l'information sur le plan de préparation et d'intervention en cas de grippe pandémique (p. ex., en ce qui concerne la continuité de l'éducation) (division et école).

Terminé	En cours	À faire	
			Appuyer la diffusion de l'information sur les mesures ordinaires de prévention des infections par les responsables de la santé publique (p. ex., le lavage des mains, les règles à suivre quand on tousse ou on éternue), la grippe pandémique (p. ex., les signes et les symptômes de la grippe, les modes de transmission), la disponibilité de vaccins, ainsi que les stratégies personnelles et familiales de prévention et d'intervention (p. ex., des conseils sur les soins à domicile aux élèves grippés et aux membres de leur famille) (école).
			Prévoir la peur et l'anxiété que des rumeurs et de faux renseignements pourraient provoquer chez les employés, les élèves et leurs familles, et planifier les communications en conséquence (école).









